

Le Foinore Brabançon

histoire et vie populaire

110 746
96° 56'

De par la Loi

D'office
& l'assentiment au l.
Mandats d'arrêter
Denis Luyckx.

Nous Jacques Joseph Haysens Juge de paix et officier
Député Juge d'arrondissement de la Section de l'ancien
Bruxelles Département de la Ville moderne et
ordonnons à tous exécuteurs de mandemens de Justice
d'amener par devant nous en se conformant à l'acte
de citation Denis Luyckx Convoqué
Demeurant auquel de l'église de St Jacques à Louvain
pour être entendu sur ses imputations dont il est
chargé.

Requerrons tous Dépositaires de la force publique
Département de la Ville de Bruxelles en cas de non-paiement de l'impôt
de l'arrondissement de Bruxelles et de l'arrondissement de
Molenbeek de la section de la République française.

Vite par l'arr. Haysens Juge de paix
De l'arr. de Louvain le 20
le 5 thermidor an 4

J. Haysens Juge de paix

J. Haysens



Notre copie de cette citation nous a été
par nos gardes nationaux de Louvain et qu'elle
nous a été remise.

Brigadier

LE FOLKLORE BRABANÇON

Histoire et vie populaire

Décembre 1989 - N° 264

Organe du Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant.

Président : *Didier ROBER, député permanent.*

Vice-Présidents : *Francis DE HONDT et Willy VANHELWEGEN, députés permanents.*

Directeur : *Gilbert MENNE.*

Rédacteur : *Myriam LECHÈNE.*

**Conseiller
artistique :** *Marc SCHOUPPE.*

Prix au numéro : 100 F.

Colisallon 1989 (4 numéros) : 350 F.

Siège : rue du Marché aux Herbes, 61, 1000 Bruxelles.

Tél. : 02/513.07.50.

Bureaux ouverts de 8 h 30 à 17 h 00. Les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés.

C.C.P. du Service de Recherches Historiques et Folkloriques :
000-0025594-63.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Toute la correspondance doit être adressée au Directeur.

Il existe une édition néerlandaise du «Folklore Brabançon» qui paraît également tous les trois mois et qui contient des articles originaux. Mêmes conditions d'abonnement.

SOMMAIRE

- Gertrude de Nivelles, née princesse Mérovingienne
morte sainte,
par Bernard WUILLAUME p. 315
- Les avatars d'un juge de paix durant la Révolution,
par FL. LOX p. 325
- Sainte Aléne de Forest,
par Albert VAN LIL p. 331
- Bruxelles à cheval. Les Ecuries du Roi,
par H.P. HENRI JASPAR p. 353
- Comint d'djeûve-t-on ce ?
par Didier BELIN p. 357
- Obbrussel-Saint-Gilles. Des origines à 1830.
A travers les périodes, les régimes, les Institutions,
par René DONS p. 361

Gertrude de Nivelles née princesse
Merovingienne morte sainte

par Bernard WUILLAUME

L'inauguration de la Collégiale restaurée, en 1984, suivie en 1988 par celle de la reconstitution de la châsse, cette merveille du Moyen Âge, toutes deux détruites en 1940, ont fait beaucoup parler de sainte Gertrude de Nivelles.

Mais sa vie, elle qui fut cependant notre première sainte, la plus prestigieuse, mais peut-être aussi la plus mystérieuse, a été laissée sous silence.

Il est vrai que ce 7^e siècle au cours duquel elle a vécu est l'un des plus obscurs de notre histoire. Les Chroniques s'éteignent en 591 et ne reprennent que vers 660, ainsi Gertrude naît en 626 et meurt à trente trois ans en 659 au sein d'un vide historique presque complet.

D'où l'intérêt de la VITA SANCTAE GERETRUDIS VIRGINIS écrite vers 670 par un moine de l'abbaye-aux-hommes de Nivelles qui a, non seulement, connu la sainte mais été le témoin oculaire des principaux faits qu'il relate. Les exégètes considèrent ce document comme l'une des plus anciennes hagiographies de l'époque, une histoire qui n'a ni copié, ni subi l'influence d'aucune autre, ce qui est exceptionnel dans ce genre littéraire.

Le manuscrit est, hélas, très court, une demi-douzaine de pages in-folio à peine pour le Codex Montipessulanensis. Mais ce brillant raccourci offre à l'analyse de précieux renseignements qu'une traduction superficielle ou un résumé omettent généralement.

L'auteur commence par raconter comment la sainte, encore enfant, proclame sa vocation. Alors qu'elle avait dix ans, le roi Dagobert (celui qu'immortalise la chanson) accompagné de sa cour fit une visite à Pepin le père de Gertrude. Il s'agit ici de Pepin dit "le Vieux" ou "l'Ancien" erronément appelé de "Landen", qui était maire du palais en Austrasie, vaste région du royaume des Francs, située dans le coin nord-est de la Gaule.

Dans l'entourage du roi il y a le fils d'un chef militaire qui brigue une promesse en mariage et profite de la présence de Dagobert afin que celui-ci intervienne en sa faveur. Car Pepin est un personnage très puissant. Il est, avec son ami Arnould de Metz, dont le fils a épousé sa première fille Begga, à la tête de cette coalition de leudes et de notables qui, s'étant débarrassée de leur reine Brunehaut, avait en 614, arraché au roi Clotaire II, père de Dagobert, d'importantes concessions qui pré-

figurent déjà la féodalité. Pepin est aussi l'homme le plus riche du royaume, il possède, disent les annales, toute la terre comprise entre l'Escaut à l'ouest et la Meuse à l'est, le Rhin au nord et l'Aisne au sud. Tout cela fait de Gertrude l'héritière la plus convoitée de son temps.



Gertrude. Cléber du 13e siècle. Collégiale de Nivelles. Photo B.W.

Mais celle-ci a d'autres projets. Mise en présence du roi Dagobert qui lui demande si elle consent à épouser ce jeune-homme "couvert de soie et bardé d'or", elle répond que ce ne sera ni celui-ci, ni aucun autre, hormis le Christ Jésus. L'auteur de la VITA ajoute : "ainsi ses parents connurent de quel roi elle était aimée".

Cependant rien n'est jamais simple, même dans la vie d'une princesse mérovingienne. Lorsque Pepin meurt en 640, Gertrude a 14 ans. On se mariait jeune chez les Francs, les garçons atteignaient la majorité à 13 ans, bien qu'un texte contemporain dit qu'on n'est pas bon à grand-chose à cet âge-là ! Dans ce monde barbare une fille-qui-ne-veut-pas-se-mari-er est un phénomène incompréhensible, inacceptable pour des prétendants qui ne comprennent rien au motif religieux. Ils vont exercer une pression croissante, accompagnée d'inquiétantes menaces.

Cela va durer jusqu'en 650. Dix ans au cours desquels l'île, sa mère veuve de Pepin, se pose de graves questions au sujet de leur avenir tandis que : "quelles injustices et quelles ignominies elles endurent" nous révèle la VITA.

Survient alors à Nivelles, saint Amand, évêque de Maastricht, en visite dans son diocèse.

C'est la première fois, dans l'histoire, qu'apparaît le nom de Nivelles, bien qu'habité à l'époque romaine l'endroit n'avait jamais été cité. Il s'agit sans doute d'un lieu écarté et discret où les deux femmes s'étaient réfugiées, loin de la clameur du monde et de la convoitise des prétendants.

Il est intéressant de remarquer que les fouilles récentes à la villa romaine sur les hauteurs de la Tournette ont confirmé ce que celles de la villa de Thines avaient déjà révélé : une destruction par le feu lors des invasions du 5e siècle suivie d'un total abandon d'activité sans traces d'occupation ultérieure. Certes il est concevable qu'une population résiduelle, réduite, soit restée, ait survécu, peut-être réfugiée dans ce marécage que la Thine formait là où s'élèvera la future abbaye. Puis, un jour, ce lieu fut englobé dans les possessions de Pepin et une petite exploitation agricole y fut installée, mais il n'y avait rien qui ressembla à un "palais" à Nivelles. Quoi qu'il en soit l'endroit convint à Gertrude et à sa mère.

Ayant entendu les doléances des deux femmes, saint Amand leur proposa de fonder un monastère. L'idée répondait à de nombreux besoins.

La région est païenne. Sous l'Empire la christianisation n'avait atteint que ce qui était en contact direct avec Rome : les villes administratives ou garnisonnaires. Selon l'importance de la pénétration romaine les villages s'étaient convertis aux dieux officiels ou avaient gardés le vieux fonds celtique. Depuis les invasions franques, quelques dieux germaniques s'étaient introduits. Cependant, depuis la conversion de Clovis, un peu plus de cent ans auparavant, l'aristocratie franque et, avec elle, le résidu de la noblesse gallo-romaine étaient chrétiens. C'est en jouant sur leur influence que les évêques évangélisaient le pays.

Ce n'est donc pas "par hasard" que l'évêque Amand arrive à Nivelles, d'autant plus qu'il n'est pas concevable que l'entêtement de Gertrude à refuser le mariage n'ait fait le principal sujet de conversation de toutes les commères d'Austrasie ! Mais si le "cas" Gertrude était remarquable à cause de la fortune mise en question, il n'était pas isolé.

Il y avait alors, dans nos régions, un puissant courant de vocations cénobitiques, un désir de se consacrer à Dieu parmi les jeunes gens et les jeunes filles. Ce n'était cependant pas un mouvement populaire car, en ce 7^e siècle, en dehors de la classe dirigeante franque, de leurs hommes-liges, guerriers eux-mêmes plus ou moins assujettis à leurs chefs, d'un reliquat gallo-romain peu nombreux, la population se composait d'une énorme masse asservie mélangée d'un nombre très important d'esclaves. Très peu de monde pour avoir le droit de disposer de son propre destin !

Cette aristocratie, perpétuellement bousculée par des guerres sans fin, une incertitude provoquée par la chute de l'organisation romaine et troublée peut-être dans ses certitudes illicites par la prédication des moines-missionnaires irlandais, répandus un peu partout, était attirée par un idéal religieux supérieur et peut-être aussi par la discipline des régies monacales en opposition au laisser-aller général.

En bref, une abbaye à Nivelles répondait à un besoin.

Itte est une femme énergique. Sans hésitation elle engage l'entièreté de ses biens dans la fondation du monastère et prend elle-même le voile. A peu près au même moment, arrivent d'Angleterre où ils sont persé-



Tour Sainte Gertrude. La chaise sur le char. PH. B.W.



Sainte Gertrude. Fresque de la Collégiale romane. Musée Archéologique Nivelles. Ph. B.W.

cutés, les moines Feuillen, Ullan et leurs compagnons, avec baggages, livres et vases sacrés, en recherche d'un emplacement pour établir une nouvelle abbaye. Itte les accueille, leur donne une terre qu'elle possède à Fosses et garde quelques moines à Nivelles, faisant de sa fondation originale une abbaye double, d'hommes et de femmes sous la direction d'une abbasse. Cette attitude déterminée ouvre de larges perspectives sur l'indépendance d'action de la femme en ce Haut Moyen Age.

C'est compter sans les prétendants qui, tout à coup, voyent s'évanouir une très grosse fortune. L'auteur de la VITA écrit "à l'instigation de l'ennemi du genre humain qui, depuis les origines, est envieux des bonnes actions et incite le cœur des dépravés à la méchanceté...". On va menacer Gertrude de rapt ! Alors Itte "pour éviter que les violeurs d'âme entraînent de force sa fille aux séductions et aux voluptés de ce monde,



Le temple agreste. Retable de Jean Thonon 1629. Collégiale de Nivelles. Ph. B.W.



Sainte Gertrude. Stalles du 17e s. Collégiale de Nivelles. Ph. B.W.

elle saisit le fer (ciseaux) et coupa les cheveux de Gertrude en forme de couronne" la marquant ainsi du signe de la consécration à Dieu.

Gertrude se réjouit d'avoir reçu dans sa brève vie une couronne pour le Christ, mais sa passivité surprend. Elle est comme indifférente ; certes la tonsure la met sous la protection de l'Edit de Clotaire II qui punit de mort quiconque s'attaque à une religieuse, mais, jusqu'à présent elle est restée comme absente à toute cette agitation.

C'est que Gertrude est une contemplative mystique, qu'elle se plie déjà à une discipline spirituelle. En effet, l'auteur de la VITA, écrivant au sujet de Vulfetrude, la nièce de Gertrude fille de Grimoald, nous apprend que celle-ci a été élevée dès son plus jeune âge selon les préceptes de "la règle". Il s'agit ici, selon toute vraisemblance, de la "Règle du moine" de saint Colomban, fort en faveur à cette époque. Or Vulfetrude est de 13 ans la cadette de sa tante, ce qui permet de supposer qu'à 24 ans, Gertrude a vécu depuis près d'une dizaine d'années une sorte de vie religieuse privée.

L'auteur de la VITA nous apprend aussi, qu'au moment où, sa mère étant décédée, elle devient abbesse de l'Abbaye de Nivelles : "elle songeait en soi-même à la contemplation céleste qu'elle avait souhaité obtenir pour soi à l'écart des gens du siècle." Ainsi ce qui précède nous permet de penser que Gertrude devient moniale et abbesse, de bon gré certes, mais sans l'avoir vraiment désiré.

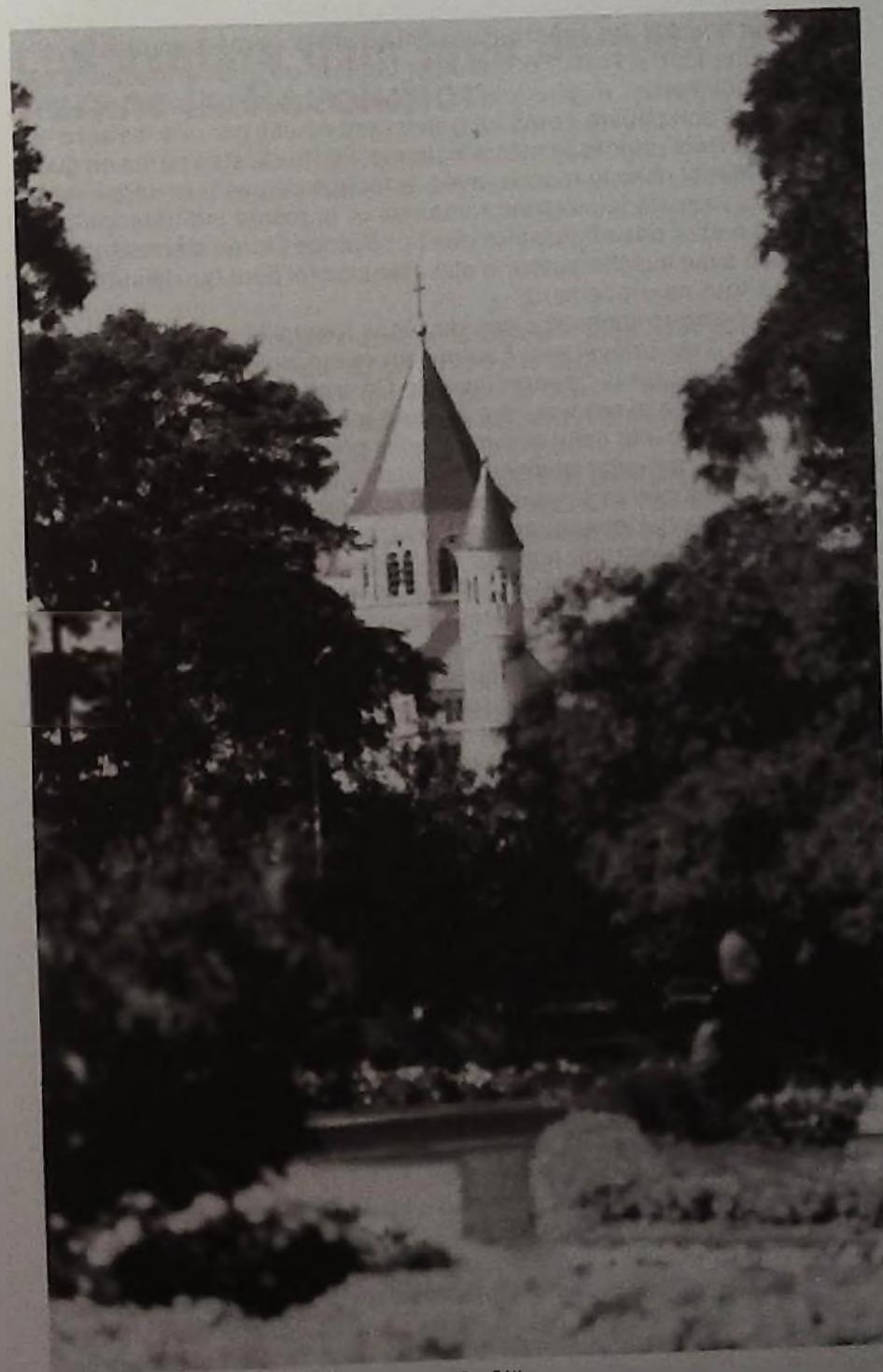
Le profil de la sainte qui ressort de la VITA est celui d'une jeune femme belle, intelligente, cultivée exerçant son autorité avec discrétion et qui est toute emplie de la passion de Dieu.

Enfant, ses propos et sa sagesse surpassent ceux des compagnes de son âge. Adolescente, elle est frugale et chaste et sert sa mère avec respect. A 26 ans elle est innocente de moeurs, sobre en pensées, mesurée en paroles, dotée d'une grande maturité, elle est belle de visage mais encore plus belle d'esprit. Elle montre beaucoup de fermeté avec la jeunesse.

La prière, les veilles et le jeûne occupent une place prépondérante dans son existence, avec l'étude de l'Écriture Sainte : "au point qu'elle connaît par coeur tout ce que recèle la bibliothèque du monastère" et explique avec clarté les allégories les plus obscures.

Enfin, pratique comme le sont tous les vrais mystiques, elle est la providence des pauvres et des pèlerins, la consolation des infirmes et des vieillards. Elle pratique la charité avec largesse. Bien qu'elle se soit déchargée des tâches secondaires en déléguant ses pouvoirs à cet effet, elle supervise la construction des églises, il y en aura trois, et des bâtiments nécessaires à la vie du monastère.

Au cours des sept années qu'elle vivra comme abbesse elle aura non seulement fait de Nivelles un havre de charité, mais aussi un centre de culture, car elle expédie quelques moines en Angleterre et à Rome à la recherche de Livres supplémentaires. Bien sur, elle dispose, pour ses réalisations, d'une très grande fortune, mais elle se donne aussi entièrement, elle finira par en mourir.



Nivelles. La Collégiale romane du 13^e s. restaurée. Ph. B.W.

L'auteur nous dit, qu'ayant assumé ses devoirs de mère spirituelle, elle pria et jeûna jour et nuit "en un saint combat pour lutter contre la dépravation spirituelle" et, plus loin : "à la suite d'une abstinence excessive au point que son pauvre corps fut gravement épuisé par une maladie sérieuse". En vraie princesse mérovingienne, Gertrude était partie en guerre contre le mal dans le monde, avec la fougue de ces guerriers Francs qui avaient basculé les légions romaines et la même indifférence pour leur vie. Il n'était pas nécessaire que la Légende Dorée s'empare de sa vie car elle avait suscité autour d'elle assez de foi pour que le surnaturel y pénétre tout naturellement.

La VITA ne nous submerge pas de récits merveilleux, de prodiges ou de miracles. Très brièvement l'auteur en relate trois dont il a été le témoin. Le premier fut la "pentecôte" de Gertrude, une boule de feu qui vint se poser sur elle alors qu'elle était en prières : "visite de la vraie lumière qui illumine tout saint occupé à prier pour lui-même et pour tous". Ensuite il y a la tempête apaisée, discutable peut-être pour nos esprits modernes, mais que la foi des moines a vu comme un miracle. Enfin, le parfum suave qui embauma sa cellule après sa mort.

Depuis, sainte Gertrude n'a pas cessé de répondre à la foi de ses fidèles. Tout au long du Moyen Âge, Nivelles fut le centre d'un pèlerinage très populaire et cet apport de foules nécessita, au 11^e siècle, la construction de la grande Collégiale que nous connaissons aujourd'hui. Elle protégea sa ville de la peste et des larmes provoquées par les migrations de rongeurs, d'où les rats et les souris qui ornent ses images. D'où Le Tour aussi, qui depuis plus de sept cent ans promène chaque année ses reliques dans la campagne, suivi par des milliers de nivellois.

Car il y a ce mystère de Gertrude, cette fidélité qu'elle suscite depuis treize cent et trente ans et qui fait que, dans cette grande Collégiale désertée par les foules de jadis, le "chant-des-pierres" attire chaque jour les foules de touristes d'aujourd'hui.

Les avatars d'un juge de paix durant la Révolution

par FI LOX

Le juge de paix Grégoire-Joseph Claeysens était apothicaire de son état, lorsqu'il fut nommé le 28 avril 1796 à la septième section de Bruxelles en lieu et place du médecin Jacobs. Ce dernier, élevé à la magistrature cantonale par les "représentants des armées du Nord", s'était empressé de donner sa démission⁽¹⁾.

Le nouveau magistrat cantonal était zélé et quelque peu impétueux. Comme toutes les autorités de l'époque, il était à l'affût de renseignements relatifs à Charles Jacquemin, dont le nom de guerre "Loupoigne" était un cri de rassemblement pour les factieux de nos provinces. Ce Bruxellois, ancien officier recruteur de l'armée impériale, se déclarait être le général d'une "armée belge" qu'il avait mission de créer dans nos contrées. Il était parvenu à réunir quelques hommes qui formaient sa bande permanente. D'autres recrues, affublées de grades militaires, restaient dans l'ombre et n'attendaient que son signal pour réaliser des coups de main locaux.

C'est ainsi qu'il parvint à s'emparer le 3 janvier 1796 de la ville de Genappe. Le "général" se fait délivrer la caisse communale, qu'il saisit au nom de l'empereur ; il fait sonner le tocsin dans les villages voisins, déclare "faire prisonnier" des factionnaires chargés de garder une fonderie et décide de se rendre à Charleroi pour y capturer des canons... Arrivé aux Quatre-Bras, l'armée de Loupoigne tombe nez-à-nez avec un convoi militaire dirigeant une centaine de chevaux vers Bruxelles. Les militaires sont fait prisonniers, les chevaux réquisitionnés et toute cette troupe progresse vers Charleroi. Arrivés à Gosselies, ces braves gens se sentent fatigués et décident de se reposer dans les champs... L'armée française, alertée, attaque inopinément cette bande inorganisée : c'est la débâcle ! Loupoigne, qui avait revêtu pour la circonstance un uniforme autrichien, parvint à s'enfuir. Plus de deux cents hommes sont arrêtés, mais le "général" reste introuvable. On le dit réfugié à Boltsfort, les français s'y précipitent... et ne saisissent que son uniforme⁽²⁾.

C'est au couvent des soeurs maricoles de la rue des Poches à Louvain que Loupoigne trouve refuge. De ce quartier-général il continue à recruter des hommes, à réunir des fonds et surtout à répandre dans nos deux langues nationales des textes incendiaires que ses partisans affichent aux murs de nos cités⁽³⁾.

Le juge Claeysens apprend le 19 juillet qu'un certain Pierre Joseph Lermuzeaux, incarcéré pour brigandages à la Porte de Hal, y raconte

11230 Lit. I.

PROCLAMATION

DU COMMANDANT DE L'ARMÉE BELGIQUE.

BELGES!

Vous avez vu les proclamations du Prince Charles, des Generaux Wurmsfer, Wurtemberg & autres pour l'ouverture d'une 5^{me} campagne : il n'est pas nécessaire, que je vous trace ici les motifs, qui engageront Sa Maj. Imp à cette juste démarche; vous en avez senti tout le poids pendant environ deux ans. Je vous annonce, Belges, que je viens de recevoir toute instruction pour agir de concert avec les Armées combinées.

Je vous invite donc, Peuple courageux, au nom de Sa Majesté L'EMPEREUR ET ROI, de venir joindre le Drapeau, qu'il lui a plu de me faire transmettre. Voici les conditions de l'engagement, dont je suis chargé de vous donner part :

Les Belges, qui serviront dans l'Armée Belgique auront 14 Sols de France (ou un Escelin) par jour, 2 livres de pain, & une demi livre de viande.

Les Français, qui mettront armes bas, & se joindront à la dite Armée, auront mêmes Soldes & Rations.

Les Officiers nommés dans le Corps d'Armée auront les Appointements & Rations selon le grade & coutume dans l'Armée Impériale, & tiendront leur Grade aussi après la rentrée des Troupes au Palais.

Les Officiers Français, qui quitteront le Service & joindront le Drapeau Belgique, tiendront le même Grade, comme ils avaient dans l'Armée Française, avec les Appointements & Rations comme les Officiers ci-dessus.

Au moment de l'engagement on prêterait provisoirement le Serment de fidélité au Capitaine Commandant, jusqu'à la rentrée des Troupes Impériales, lorsque le Serment sera renouvelé & réglé comme de coutume :

Mais il sera libre sans aux Officiers généraux Militaires, de quitter le Service à l'instar de la dite rentrée, & à quelle cause sera nommé un Commissaire.

Ceux cependant, qui voudront continuer le Service, devront prendre serment tout au moins jusqu'à la fin de la campagne & les Officiers pour une année & six semaines ou jusqu'à la fin de cette Guerre.

Voici Peuple Héroïque, les engagements, que je vous propose au nom de votre Souverain, qui vient en Père vous délivrer comme ses Enfants. Armes & Munitions sont prêtes, prêts vous aux encouragements de François II & aux ordres que je viens de donner aux Officiers : compter sur ses forces, & sur la protection d'un Dieu outragé par les insultes d'un peuple impie. Ne vous laissez pas éblouir par des sons de cloches : plus de soixante mille Français sont victimes de leurs prétendues victoires au ce la du Rhin; mais que ces sons vous serve de tocsin & d'encouragement pour vous armer contre un peuple destructeur de tout ordre social, ennemi de Dieu & de l'Homme.

Je somme tous militaires Français à regarder mes fideles Sujets comme Soldats de l'Armée Impériale & à les traiter comme tels; leurs provocations d'usur de représentations sur les Officiers, que le sort de la Guerre mettra entre mes mains, ou qui seront déjà entre les mains des Armées Combinées.

Je somme au surplus tout Fonctionnaire public au Nom de Sa Maj. de cesser de toute Fonction, Acte, Refus, Jugement &c. tant pour le Particulier sous une responsabilité personnelle.

Fait à Francfort ce 16 Juin 1796.

Charles De Loupougne Commandant

Et contresigné Le Dou Secré.

Archiviste de Loupougne (Charles Jacquemin). Arch. Gén. Roy. Tribunal criminel N° 215.

d'étranges hisloires où est cité le nom de Loupougne (4). Lermuzeaux, qui espère être libéré pour prix de ses révélations, lui raconte la visite qu'il fit au couvent des Carmes de Louvain en compagnie d'un marchand d'eau de cologne qui résidait à Bruxelles chez la belle-soeur d'un des moines : le père Laurent. Les deux compères s'étaient présentés chez les carmes dans l'espoir d'escroquer quelque argent à ces "patriotes" naïfs. Se faisant passer pour un proche du général Charette, héros de Vendée, Lermuzeaux reçoit les confidences des pères carmes, mais il est aussi présenté à Christine de Lockenghlen, prieure du couvent de Terbanck (5) qui lui raconte ses contacts avec Loupougne et le soutien financier qu'elle lui accorde. Devant ces révélations, le juge Claeyssens amène Lermuzeaux chez Mallarmé, accusateur public et obtient d'être saisi de "l'affaire".

Comme il ignore tout de l'identité des personnages dont Lermuzeaux l'a entretenu, il envoie des mandats d'amener en blanc à Godefrin, commissaire administratif de Louvain, contre des personnes à identifier. Avant de les exécuter, ce dernier fera prudemment valider les mandats par le juge de paix de Louvain. Les renseignements transmis par le juge Claeyssens viennent compléter ceux que Godefrin a déjà obtenus par la trahison d'un certain De Prince, demeurant à Léau et commis-lonné au grade de lieutenant par le général Loupougne. Suite aux révélations de De Prince l'armée française, commandée par le général Jardon (6) investit le couvent des Marolles louvanistes. On avait arrêté un gamin de seize ans, soi-disant secrétaire de Loupougne, et quelques religieuses, mais de Loupougne point.

Ce n'est que le 22 juillet que les mandats du juge bruxellois sont exécutés. On arrête le père carme Laurent, un certain Thomas Gillias, garde de nuit, et Gilbert Luyckx, vannier, ex-commandant de la place de Louvain durant la révolution brabançonne. Mais le juge Claeyssens ne reste pas inactif. Le 21 juillet il va perquisitionner chez la belle-soeur du père Laurent qui tient un commerce de tabac près de la grand-place de Bruxelles. Lorsqu'il apprend l'arrestation des soeurs marcolles de Louvain, il veut les faire transférer à Bruxelles, mais Mallarmé tempère son ardeur. Dans sa correspondance avec Godefrin, il ne cache pas sa joie : "J'ai été ravi en apprenant que mes démarches n'ont pas été infructueuses. Je viens de recevoir votre lettre par les gendarmes qui m'ont conduit le père Laurentius, le nommé Thomas Gillias et le nommé Luyckx. Je viens d'écrire quelques mandats d'amener qui vous parviendront en même temps" (7).

Mais notre juge de paix semblait vouloir ignorer qu'il n'était compétent ni territorialement, ni en raison de la matière qui, étant criminelle, revenait d'office au directeur du jury (juge d'instruction de l'époque). C'est ainsi qu'il est désaisi et que les prisonniers s'en retournèrent à Louvain le 24 juillet. Seul Ganzonetty, compère de Lermuzeaux dans l'affaire d'escroquerie, reste à Bruxelles. Il est vrai qu'on avait trouvé un faux assignat en sa possession...

La procédure engagée à l'égard des conjurés sera annulée par jugement du tribunal criminel de Bruxelles en raison des erreurs de procédure commises, tant par le juge de paix de Bruxelles que par celui de Louvain. Dans cette dernière ville la perquisition effectuée par le général Jardon était déjà irrégulière, tout comme les modalités de l'incarcération des religieuses. L'affaire de la "conjuraison des Marolles de Louvain" se termina par des acquittements successifs de tous les conjurés.

Le juge de paix Claeysens allait encore connaître d'autres aventures. Le 4 Vendémiaire an V, soit le 25 septembre 1796, Augustin Crasson, ex-député à la Convention et juge au tribunal de la Dyle depuis le 17 décembre 1795, prenait paisiblement son déjeuner en compagnie de son épouse et de sa fille au premier étage de sa demeure bruxelloise, sise au numéro 17, rue de l'Orangerie (?). La quiétude familiale fut tout-à-coup troublée par deux coups de feu, suivis d'une troisième détonation. Un bruit de vitres cassées deux carreaux de la chambre de devant sont percés; la fenêtre qui donne sur l'escalier a trois carreaux cassés et dans l'appartement voisin il manque cinq petites vitres à la fenêtre! Un coup d'oeil chez le voisin permet de repérer dans le jardin un individu qui manipule un fusil... Il s'agit de la résidence du général Souhan. Le juge Crasson y court aussitôt: il réclame le maître de la maison, mais on lui dit qu'il est absent. Un officier d'ordonnance explique, navré, que les faits trouvent leur origine dans l'imprudence d'un domestique chargé de nettoyer les armes (?).

Incident clos? Non pas. Augustin Crasson estime que "l'intérêt de la police exige de faire connaître et d'y pourvoir". C'est pourquoi il dépose une plainte en bonne et due forme chez le juge de paix Claeysens qui est territorialement compétent. L'art. 48 du code des délits et des peines du 3 Brumaire an IV chargeait en effet ce magistrat de recevoir les plaintes, de constater les traces des délits et d'en recueillir les indices. Vers 16 heures, le juge Claeysens se présente chez les Crasson pour constater les dégâts. Il se dirige ensuite d'un pas décidé vers la résidence du général. Celui-ci est toujours absent. Le magistrat est accueilli par un officier qui explique une nouvelle fois qu'il s'agit d'une imprudence de domestiques, qui ont été fortement réprimandés... Le procès-verbal est dressé et tout pourrait laisser presumer que l'incident est clos. Mais notre homme est tenace.

Le 6 Vendémiaire, le juge Claeysens se présente derechef, afin de prendre la déposition du général. Même scénario: un officier le reçoit, le général étant à table. Sans se désarçonner, Claeysens répond qu'il attendra que le général ait terminé son repas, qu'entretiens il va commencer ses investigations et aller examiner l'endroit d'où les coups de feu avaient été tirés... Comme on lui réexplique qu'il n'y a eu aucune mauvaise intention et que toutes ces démarches n'en valent pas la peine, il répond qu'il ne peut "préjuger" et qu'il se doit de constater les faits.

Pendant ces palabres, le général surgit, prend Claeysens par le bras et lui demande ce qu'il vient faire... Le juge tente de le lui expliquer "avec urbanité" (sic), mais le général "méprisant sa qualité de fonctionnaire"

l'interrompt en jurant: "sacré nom de D..., qui m'a fait un polisson pareil". Le saisissant à nouveau, il le pousse dehors. Claeysens signale dans son P.V. qu'il parvint encore à glisser" qu'il venait comme un juge chez un citoyen et que tous les hommes étaient égaux".



Mandat d'amener du juge Claeysens. Arch. Gén. Roy., Tribunal criminel, n° 215.

Incident clos ? Erreur ! Le juge Claeysens dépose une plainte chez Mallarmé estimant être "Un fonctionnaire public outragé, vilipendé dans l'exercice de sa fonction par un homme qui par état devrait donner l'exemple d'obéissance à la loi". La réponse du berger à la bergère ne se fit pas attendre. Le 7 Vendémiaire Mallarmé reçoit une missive du général La Cour, chef d'Etat major. Celui-ci signale que le 5 courant un juge de paix et un autre individu (le greffier) se sont trouvés seuls dans son bureau. Après leur départ, l'état des troupes établissant leur force et position était introuvable... Il n'a aucune preuve formelle contre le juge et l'autre individu ; n'empêche que ce sont les seuls qui font l'objet de sérieux soupçons.

Le 8 Vendémiaire, Jacques-Joseph Foubert, juge de paix du 2ème canton est requis par Mallarmé pour instruire contre les suspects. Perquisition rue de Louvain, au domicile de Claeysens, puis rue des Capucines, chez l'épicière qui logeait le greffier L. Bautens⁽⁹⁾. Faut-il ajouter que ces perquisitions furent infructueuses et que Claeysens put faire remarquer triomphalement qu'il ne s'était pas présenté chez le général le 5, mais les 4 et 6 Vendémiaire !

Chacune des parties semble avoir savouré sa victoire et apparemment l'affaire en resta là. Peu de temps après Grégoire-Joseph Claeysens mourut. Son père, apothicaire tout comme lui, lui succéda comme juge de paix le 16 janvier 1797. Le Tribunal de la Dyle l'avait recommandé à Bouteville comme étant "un homme vertueux et respectable, capable d'exercer les fonctions qui étaient confiées à son fils"⁽¹⁰⁾.

(1) Arch. Gén. Pcy. documents Bouteville, n° 33. Pour mémoire Bouteville de Metz (1756-1826) avait été désigné par le Directoire comme commissaire général de nos provinces. C'est lui qui nommait notamment les magistrats et les fonctionnaires dans nos départements. H. Pienna, Histoire de Belgique III, p. 239.

(2) Citoyen Baxx (Bonneville), Vie privée et politique de Jacques de Loupignie, chef des Brigades dans les routes départementales réunies. Bruxelles, 1890, p. 30.

(3) P. Lox, Het geden van de Lievevrouwe Mariken. Een crimineel proces tijdens de Franse overheersing. Brab. Folk. 1906, p. 149 et ss.

(4) Christine de Locheinghen était la fille et la sœur de bourgmestres de Beuxelles. Le prieuré de Torbanchiez-Louvain était une ancienne église. Transformée en couvent cette maison était réservée aux jeunes filles de la noblesse. (E. Van Even, Louvain dans le passé, 1895, p. 509).

(5) Le général Jardon, d'origine verrièreuse, avait pris part à la révolution néo-paysanne. S'étant exilé en France, il s'était engagé dans la légion des proscriptions. Bien que n'ayant qu'une instruction rudimentaire il devint général et prit part à la campagne des Flandres et à la prise de Bréda. Son quartier général était fixé à l'abbaye de Parc-lez-Louvain. Il fut une chasse-moyenne aux partisans de Loupignie et par suite aux troupes de paysans. Il trouva la mort en Erégone le 25.3.1800 alors qu'il combattait les partisans espagnols. (P. Heenan, V^e Jardon, Biographie Nationale, t. X, Bruxelles, 1859, p. 154).

(6) La rue de l'Orangerie se situait entre la rue de Louvain et la rue Duccale (A. Bernaerts et R. Kenyon et Marckx, Les Dialectes - les noms de rues à Bruxelles, Bruxelles, 1951, p. 132 B) Doc. Bouteville 33.

(7) La rue des Capucines était le nom populaire de la rue des sables. (A. Bernaerts, op. cit., p. 276).

(8) Doc. Bouteville n° 111.

Sainte Alène de Forest

par Albert VAN LIL

Depuis le début de ce siècle, Sainte Alène a fait l'objet d'une quantité d'études et de travaux, dont les résultats sont parfois fort disparates. Nous nous proposons de les résumer en laissant au lecteur le soin d'en tirer telles conclusions qu'il veut.

Il y a quelques années, l'Eglise catholique romaine expulsa du Paradis bon nombre de saints, à la réputation pourtant bien établie. Alène y



Laveid raconte le christian de Forest pendant une chasse



Alène va chez le pâtre à Forest. Remarque le diable à sa gauche

échappa mais elle dut céder sa place traditionnelle, qu'elle occupait depuis des siècles et qui détermine encore la kermesse de Forest, le 17 juin, pour être reléguée au 19 du même mois, avec quelques autres saints de seconde zone.

Pendant des siècles, les Forestois tirèrent leur fierté de leur Sainte et furent édifiés par sa légende. La voici dans la version de 1600 qu'en donne Heribert Rosweyde, le savant fondateur des Bollandistes (Utrecht 22.1.1569 - Anvers 3.10.1629) d'après des documents latins médiévaux, remontant à des originaux néerlandais.

Le 17 juin – Le martyre de Saint Alène, vierge qui repose à Forest lez Bruxelles. - Tiré d'anciens registres des Pays-Bas.

Ses origines

La sainte et vénérable Alène, vierge du Christ, était la fille d'un roi ou grand seigneur appelé Levoldus, et de son épouse Hildegarde. Son père

habitait le quartier de Dilbeek et était seigneur et prince de toutes les terres et de tous les lieux avoisinants. Et étant païen, il persécutait les chrétiens conformément à sa folie païenne.

Un certain chrétien, fuyant les persécutions, s'était établi à Forest, un lieu sur la rivière la Senne, se protégeant contre l'accès des païens, d'une part par l'épaisseur de la forêt, et d'autre part par la largeur de l'eau.

A un certain moment, par les dispositions de Dieu, le roi et ledit chrétien, allant chasser dans les environs de la rivière la Senne, se rencontrèrent. Le roi, étonné par l'arrivée inattendue du chrétien, lui demanda : "Qui es-tu ? Es-tu des nôtres ou un ennemi ? Dis-moi quelle est ta loi."

Sa conversion

A quoi le chrétien répondit : "J'observe — dit-il — la loi chrétienne, laquelle est fort estimable, et, si tu le veux, tu pourras vérifier combien



Levold donne ordre de suivre sa fille

elle est supérieure à la loi des païens. Viens loger cette nuit chez moi et demain matin, lorsqu'on dira la messe, quand on offrira le Très saint sacrifice à Dieu, le Père céleste, tu verras et tu goûteras la bonté du Seigneur, et tu verras combien sont heureux les chrétiens qui espèrent en lui, et combien malheureux, aveugles et impurs sont tous les païens, et combien affreuse est leur erreur d'honorer les créatures au lieu du Créateur. Tu verras, plus clairement que la lumière du jour, qu'autant de différence il y a entre la lumière et l'obscurité, autant il y en a entre la vérité et l'erreur, entre le lever du soleil et son coucher, autant notre foi diffère de l'erreur des païens.

Ce que entendant, le roi fut satisfait et l'accompagna à Forest où il fut hébergé, et le chrétien l'accueillit, lui et sa suite, avec grande joie et avec beaucoup d'honneurs. Cet homme riche avait une maison en pierres, et quand plus tard la foi chrétienne se fut répandue, l'évêque Saint Amand l'a transformée en église et l'a consacrée à Dieu et au saint



Alêne devant le roi et son entourage.



Alêne est surprise devant l'église.

martyr Denis. A côté de cette maison se trouvait une chapelle, sous la garde d'un prêtre qui servait le Seigneur Dieu avec dévotion, et qui célébra le lendemain le service divin de la messe. Ledit roi y étant présent, écoutait attentivement ce que l'on y faisait. Mais étant fort païen, il n'avait que du mépris pour ces choses, disant que ses faux dieux étaient plus dignes et meilleurs. Mais cela n'avait rien d'étonnant, car on jetait les perles aux pourceaux.

Étant rentré chez lui peu de temps après, il raconta à son épouse et à sa fille Alêne tout ce qu'il avait vu et entendu, en blasphémant la foi chrétienne et plaçant au-dessus d'elle sa loi païenne. Mais Alêne, touchée aussitôt par la grâce du Saint Esprit, eut une grande envie de voir ce chrétien chez qui son père avait été reçu ainsi, et le service divin qui s'y faisait, afin de pouvoir être séparée des païens (qui sont comme l'ivraie destinée au feu éternel) et devenir un de ces grains élus pour être réunie dans la grange de la béatitude éternelle.

Elle va à Forest toutes les nuits

Ce but, à moins de se réaliser en secret, n'eut jamais rempli les désirs de son cœur, car elle était une vierge simple et craintive, fille unique de son père, considérant d'une part sa fureur et d'autre part la vigilance des gardiens ou des sentinelles, qui pourraient la trahir. Mais oubliant sa timidité et ivre du vin spirituel nouveau, elle prit un courage viril contre toute timidité. Et c'est ainsi que, traversant le repaire des animaux sauvages et l'obscurité de la forêt, elle allait chaque nuit à Forest pour assister à l'office matinal où les fidèles se réunissaient. Seul Celui qui avait allumé en elle la lumière éblouissante de son Esprit Saint, qui l'avait rendue brûlante d'amour et était devenu le seul possesseur et héritier de son cœur, savait avec quel embrassement, pur, sincère et ardent elle s'unissait à son Epoux (que les anges désirent contempler). De quelle façon elle se présentait au Seigneur, telle une belle offrande. Avec quelles prières ardentes elle demandait cette patrie suprême.



Le bâton d'Alène, mis en scène. Dessiné en aquarelle.

Elle est arrêtée par les gardiens et son père est informé

Ces sorties régulières, devenues une habitude fixe, devinrent par leur longue durée agréable à Dieu et à ses anges. Mais un jour la jeune vierge fut arrêtée et tenue prisonnière par un des gardiens. Elle lui demanda et le supplia de la laisser aller, lui promettant des cadeaux importants. Vaincu par les prières et les promesses de la sainte jeune fille, il se tut pendant un temps sans l'arrêter. Mais voyant qu'elle conservait ses habitudes, il lui en voulut et, étant allé chez le père, il lui raconta ce que faisait sa fille. Sur quoi le père dit de ne pas empêcher les sorties et les rentrées, mais de la suivre secrètement jusqu'à ce qu'il aurait découvert le fond de l'affaire.

Le gardien la surveilla plus étroitement qu'auparavant, en employant des ruses et suivait la vierge jusqu'à la rivière la Senne. Mais comme il n'y avait ni pont ni bateau, il ne pouvait suivre Alène plus loin. Et étant revenu chez son seigneur, il lui raconta de quelle façon miraculeuse sa fille traversait la rivière. En entendant cela, le père fut pris de colère. Puis il dit avec tristesse que sa fille était trompée par la sorcellerie des chrétiens, que, ayant cessé d'adorer ses dieux à lui, elle était certainement devenue chrétienne et que, si elle n'abjurait pas ses erreurs, il la punirait et la châtierait. "Ainsi donc, dit-il à ses gens, prenez vos armes et at-



Les soldats de Léviard attachant le bras d'Alène

tendez-la en cachette près de la rivière. Empêchez-la de traverser, et amenez-la à moi vivante et prisonnière afin que je puisse venger sur elle l'insulte faite à nos dieux." Et immédiatement les hommes d'armes obéirent et allèrent à la rivière attendre l'arrivée de la vierge.

Son martyre

La sainte jeune fille, dont les pensées allaient au ciel, suivait son chemin ordinaire quand elle fut arrêtée par les gens en question pour être amenée devant son père. Elle leur résista tant que possible mais ces



Un ange porte le bras d'Alène sur l'autel



Les chrétiens de Forest trouvent le corps

hommes d'armes la tirèrent avec une telle violence qu'ils lui arrachèrent un bras, la laissant morte à terre. De sorte que nous voyons chez Alène, la sainte vierge et martyre du Christ, s'accomplir ce qu'a écrit saint Grégoire. En temps de paix la Sainte Eglise produit des lys, et en temps de lutte des roses. Car cette sainte vierge et martyre a été un jardin fleuri du Saint Esprit, dans lequel croissent ensemble des lys blancs de la pureté et des roses rouges du martyre. Et si quelqu'un se demande si elle était baptisée ou non, ce serait en vain, car, chez elle et chez les autres martyrs, le versement de leur sang précieux tient lieu de baptême.

Sainte Alène ayant donc reçu la couronne du martyre, un ange du Seigneur qui l'avait toujours accompagnée, gardée et consolée de son vivant, et avait toujours communiqué avec la pureté virginale, ne l'abandonna pas, mais l'honora et porta le bras arraché et sanglant sur l'autel de Forest que, de son vivant, elle visitait avec tant de ferveur.

Le prêtre susmentionné et le seigneur du lieu, émerveillés par ce miracle, voyant ce bras et ne sachant à qui il appartenait, se demandèrent s'il pouvait être le bras de la vierge Alène et si elle avait été déchirée par une bête sauvage, se dirent : "Allons par les vallées profondes et les bois touffus afin que, avec l'aide de Dieu, nous trouvions peut-être son corps". Et cherchant ainsi partout, ils trouvèrent son corps et l'enterrèrent dans la chapelle.

Ormondus recouvre la vue

Peu de temps après, les miracles que le Seigneur y faisait par ses mérites, vinrent prouver la dignité de sainte Alène devant Dieu. Nombre de malades recouvraient la santé, des aveugles la vue, des sourds l'ouïe. De sorte que la rumeur de sa sainteté se répandait au loin. Un noble de ce pays, appelé Ormondus, riche en biens mais pauvre en fait car il était aveugle, s'en fut chez son seigneur, le roi Levoldus en disant que, tous les infirmes allant avec espérance à la tombe de sa fille et guérissant par les mérites de celle-ci, il voulait y aller avec eux afin que, étant guéri de sa cécité, il puisse retrouver la beauté de la lumière. A quoi le roi répondit : "Bien que jusqu'à présent j'aie considéré comme des racontars ce qu'on dit se passer là-bas, et qui est certainement faux, si vous, qui êtes aveugle, recouvrez la vue à son intervention, j'abandonnerai le paganisme et me ferai baptiser immédiatement, et marcherai dans la voie de ma fille aussi longtemps que je vivrai." Le duc, réjoui de cette réponse, s'en fut à la chapelle de sainte Alène et y recouvra la vue et la santé de l'âme, et réjouit le roi par cette heureuse nouvelle.



Des pèlerins viennent implorer son intercession



Baptême des parents d'Alène

Le roi et la reine sont baptisés

Le roi, très étonné de ce miracle remarquable, se convertit entièrement à Dieu et, ivre en l'esprit, renonça aussitôt à l'orgueil royal. Il détruisit virilement les faux dieux Impurs, sourds et muets, et étant venu avec humilité, dévotement et en larmes à la tombe de sa fille, il confessa publiquement être la cause de sa mort et y reçut le baptême et le pardon de ses péchés. La reine Hildegarde, son épouse, fut baptisée en même temps que lui. Et le roi, qui jusque là s'était appelé Levoldus, devenu chrétien s'appela désormais Haroldus. Et tous deux, progressant d'une vertu dans l'autre et abandonnant leur mode de vue antérieur, vécurent de telle sorte que, déjà de leur vivant, Dieu opéra des miracles à leur intervention et continue à en opérer à Dilbeek, dans l'église que ce roi fit édifier en l'honneur de saint Ambroise, où leurs corps sont enterrés et reposent dans la paix du Seigneur à qui sont dûs tout honneur et toute gloire dans l'éternité.

Chapelle consacrée par saint Amand

On dit que la chapelle, dans laquelle est enterrée saint Alène, a été consacrée par saint Amand, mais au cours des siècles on avait oublié si elle était consacrée ou non. De sorte que Nicolas, évêque de Cambrai, se proposant de la consacrer en même temps que l'église du saint martyr Denis, mais ayant appris qu'elle avait été consacrée par saint Amand, n'osa pas y mettre la main, pour ne pas paraître faire insulte au saint homme ni considérer comme nulle la consécration, qui ne doit pas être faite deux fois.

Un jeune homme cueille les noix

De tous temps, cette chapelle a été tenue en grand honneur. Aucun animal ne pouvait la toucher sans être puni par Dieu ni aller paître au cimetière. Et personne n'aurait eu l'audace de cueillir les noisettes d'un noisetier croissant à côté de ladite chapelle. Un jeune homme, passant par là à cheval, dit : "Est-ce la le buisson aux noisettes duquel personne



Dans le couvent, les reliques sont vénérées par de nombreux pèlerins

n'ose toucher ?". Et donnant légèrement de l'éperon à son cheval, il arracha quelques noisettes. Mais en revenant il perdit complètement la raison et son cheval mourut soudain. Ses parents, fort tristes, prièrent ardemment le Seigneur et, peu de temps après, il recouvra l'esprit à l'intervention de la sainte vierge. Ce qui doit nous apprendre que, quand nous sommes entraînés par l'orgueil, nous ne pouvons pas avoir la témérité de traiter ou de salir indignement les choses saintes (1).

Il y avait à Forest une femme nommée Fomeza, qui était non seulement pauvre, mais aussi atteinte de maladies. Elle était entretenue par les religieuses de Forest. Elle a été bien connue de beaucoup de gens qui vivaient encore lorsque ceci a été écrit. Cette femme avait un petit garçon qui, comme tous les enfants, jouait près d'un ruisseau qui coule là-bas. Etant tombé à l'eau, il fut entraîné et noyé par le courant. Finalement il fut arrêté par un piquet dans l'eau. La mère, cherchant son enfant et ne le trouvant pas, se mit à hurler et courut en direction du ruisseau. Mais ne le trouvant pas, elle eut bien peur qu'il ne fut noyé. Et finalement, ayant trouvé son enfant et l'ayant retiré de l'eau avec beaucoup de lamentations, elle le porta sur l'autel de saint Alène. Et voici que, par les prières de cette sainte vierge, Dieu rendit la vie à l'enfant. Les religieuses du lieu et les gens du village, accoururent à la chapelle en grand nombre et louèrent et remercièrent Dieu par des hymnes pieux.

Alexandre, prêtre desservant Forest, honorait grandement Sainte Alène et avait coutume d'offrir souvent la messe dans sa chapelle. Un jour, ayant quitté la chapelle après la messe et y étant revenu un peu plus tard il a vu clairement sainte Alène dans la chapelle, comme il le déclara publiquement aux fidèles.

De son vivant, elle guérit un prêtre

Un jour que sainte Alène était venue comme d'habitude à Forest pour les matines, elle trouva la porte fermée, car le prêtre était fort malade, de sorte qu'elle ne pouvait entrer dans la chapelle ni assister au service divin. Elle s'assit à terre hors de la chapelle, car ses pieds et ses jambes étaient éraflés par les épines qu'elle avait traversées. Et elle était bien triste d'avoir parcouru inutilement un chemin aussi difficile.

Entretiens le serviteur du prêtre vint à passer et il entendit que la vierge lui demanda qui il était. Mais lui, ne voyant personne à cause de l'obscurité, car il faisait encore nuit, fut très étonné, croyant que c'était un démon ou un mauvais esprit. De sorte que la vierge lui dit : "Je suis une créature de Dieu et non un esprit. Ne crains pas, je suis venue pour l'office matinal en attendant l'arrivée du prêtre. A quoi le serviteur répondit : "N'attendez pas inutilement car le prêtre est tellement malade qu'il ne pourra venir." Sainte Alène lui dit : "Allez lui dire de se lever et de venir célébrer l'office divin, car le Seigneur, qui m'a conduite jusqu'ici, est assez puissant pour lui rendre la santé." Le domestique étant rentré, et interrogé sur le motif de son retour rapide, raconta à son maître ce qui

était arrivé. Et aussitôt le prêtre lui guéri, se leva et chanta les matines comme d'habitude.

Son bâton fleurit

Sainte Alène, triste parce qu'il n'y avait pas d'ombre autour de la chapelle, où elle pourrait se reposer, planta un jour son bâton en terre et entra dans la chapelle. Après l'office, étant sortie elle vit que son bâton portait des fleurs et des feuilles, et était changé en un noisetier qui existe encore à l'heure actuelle et est tenu en grand honneur par les gens de Forest et des environs.

Un homme est puni pour avoir refusé de servir l'église

Racontons maintenant, pour l'édification générale, comment sainte Alène s'est manifestée. Les paroissiens de Forest avaient, de commun accord, chargé un de leurs concitoyens, un homme pieux nommé Pierre, ainsi qu'un autre, de garder l'église. Ils s'étaient acquittés de leur tâche pendant un certain temps, quand quelques mal intentionnés répandirent le bruit que Pierre utilisait les biens de l'église à son propre usage. Et ne pouvant supporter cela, il abandonna complètement sa tâche. Son compagnon l'ayant repris pour cette désobéissance, et disant qu'il ne pouvait assumer cette tâche à lui seul, ne put cependant le convaincre de changer. Or, une nuit, quelqu'un lui apparut disant que, s'il ne reprenait pas immédiatement sa charge et son service, et n'honorait pas comme auparavant sainte Alène (à ce moment fort négligée) il serait frappé par Dieu et perdrait ce qu'il avait de plus cher au monde. Mais Pierre, persistant obstinément dans ses intentions et tenant cette révélation pour peu de chose, continua de refuser cette charge. Peu de temps après, deux de ses fils tombèrent malades et moururent, de sorte qu'il était puni dans ce qu'il avait de plus cher, comme il lui avait été révélé. Pierre étant fort triste de la mort de ses deux fils, celle qui lui était apparue une première fois lui réapparut, le menaçant d'autres malheurs encore s'il ne reprenait pas son service aussitôt. Mais il avait honte de retourner. Etant lui-même tombé gravement malade, l'apparition revint pour la troisième fois. Et alors la douleur le fit réfléchir et il s'en fut chez le prêtre Amelrijck, qui lui expliqua les apparitions et les menaces. Et le prêtre ajouta que, s'il avait écouté les bons conseils, il n'aurait pas résisté si obstinément aux châtiments divins. "Soumettez-vous au Seigneur — dit-il — dont la vie est amour et dont la règle consiste à servir. Pliez souvent le genou devant le châsse de sainte Alène et priez Dieu afin que, si cette révélation des reliques a été faite par une disposition de Dieu, il veuille bien vous décharger de cette lourde peine. Pierre, se sentant renforcé intérieurement par les paroles consolantes du prêtre, reprit de bon cœur son office qu'il avait abandonné par suite de médisances, et il servit avec plus de zèle encore l'église de St. Denis et de Ste Alène, et ressentit rapidement revenir sa santé.

Craquement violent du cercueil de Sainte Alène

Un jour, ledit Pierre était resté seul dans l'église et, fermant la porte, il s'étendit humblement à terre devant le cercueil contenant les reliques de la sainte vierge. Et soudain ce cercueil se mit à craquer. Sur quoi Pierre, pris de peur, s'encourut. Mais, regrettant sa peur, il revint et s'agenouilla de nouveau devant lesdites reliques. Et le cercueil se remit à craquer et il s'encourut de nouveau. Reprenant courage, il revint et le cercueil commença à craquer pour la troisième fois, à tel point qu'un clou en tomba devant les pieds dudit Pierre. Et le cercle de fer, retenu par ce clou, cassa. Pierre, tout étonné, sortit vite de l'église et, par une disposition de la Providence (comme on le comprendra) afin que d'autres connussent également ces secrets, il rencontra Gérard, sacristain de la dite église, qui lui demanda pourquoi il avait peur et courait si vite. Et tandis qu'ils parlaient un bon moment Pierre lui dit entre autres: "Quelqu'un qui ne peut taire une chose secrète, est comme un tonneau fêlé qui perd son contenu de tous côtés. Peux-tu me promettre que tu ne seras pas comme un tel tonneau? je te révélerai une chose secrète que le Seigneur a montrée à moi, pauvre homme."

Le cercueil contenant les reliques de sainte Alène se casse et s'ouvre

Le sacristain lui répondit: "Fais ce que tu dis, je t'aiderai fidèlement." Tous deux s'étant agenouillés devant le cercueil, les cerceaux et les clous sautèrent aussitôt avec grand bruit. Le guichet du cercueil s'ouvrit et ils virent clairement un grand linceul blanc dans lequel étaient enveloppées lesdites reliques. Quelques gens du village, auxquels ledit Pierre avait dit la chose en grand secret, craignant, si cela s'ébruitait, que les religieuses au couvent, poussées par l'avidité, ne viennent s'emparer du cercueil, on le cacha dans la crypte de l'église de St. Denis.



Tombe de Ste Alène

Élévation de son corps

Beaucoup d'autres miracles sont consignés dans une petite biographie imprimée, mais ils sont trop longs à raconter.

Enfin, de commun accord, le seigneur Godescalc, abbé d'Affligem, vint à Forest et le quatrième jour de Pentecôte de l'an 1193, il éleva les ossements et les reliques de la sainte vierge Alène, et l'eau, dans laquelle avaient été plongés les saints ossements, et beaucoup de ceux qui en ont bu, ont été guéris.

Cependant l'abbé, n'ayant laissé hors de la châsse aucun ossement qui puisse être montré aux malades qui y affluaient, se rendit de nouveau à Forest, montra au peuple les saintes reliques et ordonna que dorénavant ce jour, qui est le dimanche avant la nativité de Saint Jean Baptiste, soit célébré solennellement chaque année.

Une femme aveugle recouvre la vue par l'eau dans laquelle ses ossements avaient été plongés.

Il y avait une femme aveugle, entretenue par les aumônes de la duchesse, qui, après avoir bu de cette eau et y avoir baigné ses yeux, aussitôt recouvra la vue par la grâce de Dieu. Alors qu'auparavant elle ne pouvait ni voir ni aller quelque part, elle pouvait maintenant aller à l'église sans guide et voir et distinguer tout.

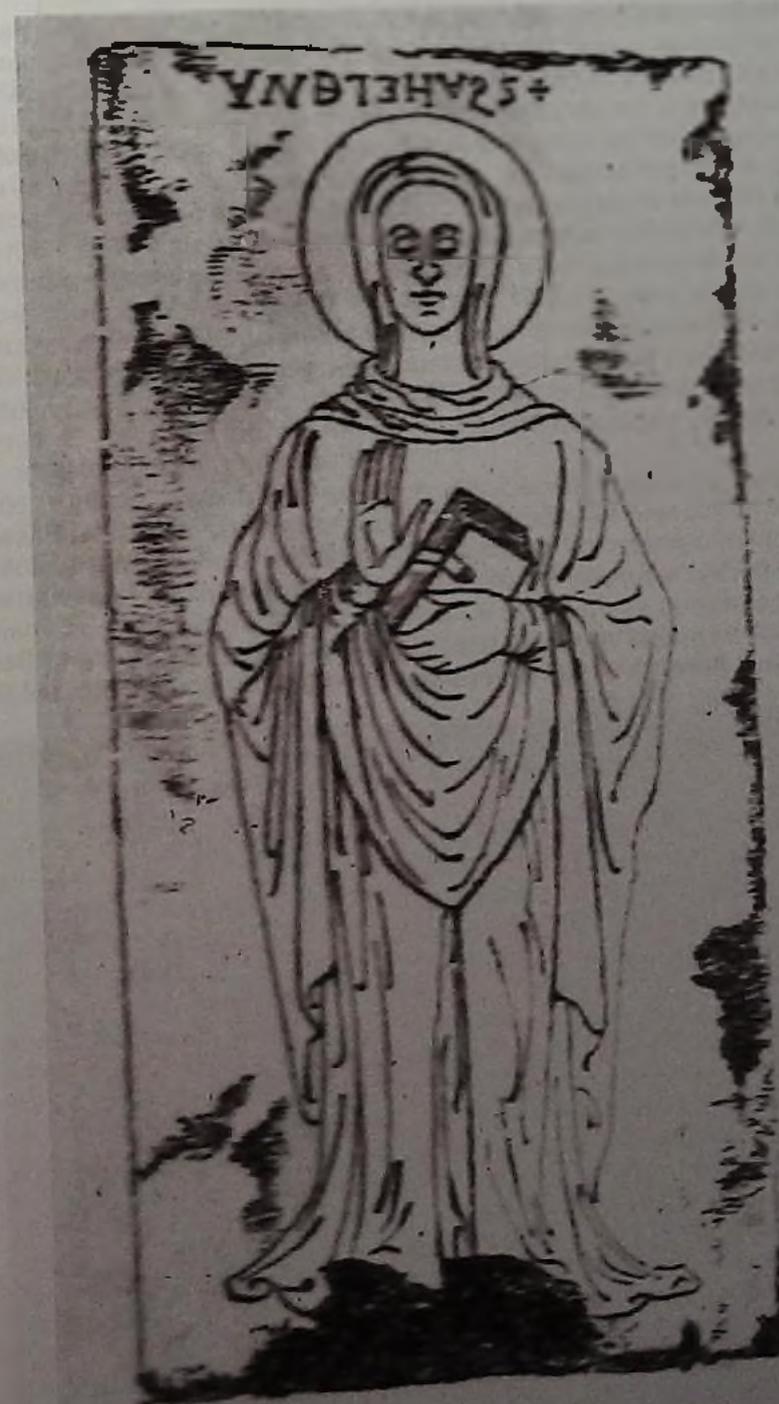
Fontaine curative dans le bois de Sainte Alène à Dilbeek

De nos jours encore on trouve dans le bois de Dilbeek, dit bois de Ste Alène, une fontaine à l'endroit où jadis la sainte vierge avait été faite prisonnière. Chaque jour, beaucoup de gens de Bruxelles, Alost et autres endroits viennent dévotement en pèlerinage et font usage de l'eau contre différents maux, surtout ceux qui souffrent des yeux ou même sont aveugles, et quotidiennement des miracles se produisent.

Les saints ossements des parents de cette sainte vierge, notamment du roi Heroldus et de la reine Hildegarde, reposent dans l'église paroissiale de Dilbeek, dédiée à saint Ambroise comme dit plus haut, et où se produisent de nombreux miracles.

Jusque là, la légende. Tout cela est représenté dans une série de tableaux magnifiques, qui ornent la chapelle de la Sainte à Forest.

Le premier à ébranler sérieusement cet édifice pieux fut Leon Van der Essen, dans une "Etude critique et littéraire sur les Vitæ des saints mérovingiens dans l'ancienne Belgique" (thèse de doctorat publiée en 1907 et toujours d'actualité). Après avoir comparé la Vita Alenae à plusieurs autres où il trouve les mêmes éléments : fille chrétienne d'un père païen, passage d'une rivière à pied sec, martyre par le père ou ses aides, il conclut comme suit :



Représentation d'Alène sur la dalle de la tombe.

"L'histoire d'Alène ne mérite pas créance. On peut admettre qu'elle naquit de Levoldus et d'Hildegarde, qu'elle vécut à Dilbeek et qu'elle mourut peut-être de mort violente. La Vita ne fournit aucun élément de chronologie sûre. Le corps de la Sainte reposait à Forest où, dès 1105, il y eut un couvent de femmes sorti de la réforme clunisienne. Le culte de sainte Alène est attesté car, en 1193 environ, l'abbé Godescalc d'Affligem fit l'élévation des reliques. En 1242 environ, la première abbesse de Forest, Petronille, rappelle l'érection de l'abbaye de Forest en monastère distinct et autonome. La Vita Alenae fut écrite probablement au XIIIe siècle, car elle signale l'élévation de 1193 et, parlant de Nicolas de Chièvres, évêque de Cambrai (†1167) l'auteur emploie l'expression: Quodam tempore Nicolaus pie memoriae Cameracensis episcopus. On peut donc s'attendre à trouver dans la Vita peu de données sérieuses. C'est un roman hagiographique."

A Affligem un savant bénédictin, dom Renier Podevijn, voulut à son tour en avoir le cœur net. Estimant l'étude du professeur Van der Essen trop négative, il étudia les chartes de cette époque, surtout celles d'Affligem, et le tombeau, seul élément réellement fiable. Il communiqua en 1939 le résultat de ses travaux à l'éditeur du Folklore Brabançon, mais la guerre vint rendre la publication impossible et ce ne fut qu'en 1948 qu'elle parut dans un gros numéro spécial de cette revue, couvrant la période de 1940 à 1948.

Toute la Vita est un collage. Ayant regroupé les éléments, Dom Podevijn fit plusieurs constatations remarquables, que l'on peut résumer comme suit:

Il semble que la vision du prêtre Alexandre doit être considérée comme l'occasion de l'élévation de la sainte.

La Vita Alenae proprement dite fut écrite après la séparation des deux monastères, Forest et Affligem, en 1238. Un texte de l'auteur nous permet de fixer, à quelques années près, la date de sa rédaction. Il dit que l'évêque de Cambrai, Nicolas, de pieuse mémoire, n'osa pas consacrer la chapelle de sainte Alène, ce rite ayant été accompli par saint Amand. Or la chapelle dont il est question est bien la chapelle romane actuelle où se trouve le tombeau de la Sainte, et l'église de Saint Denis est celle qui existe encore aujourd'hui. Elle fut commencée en 1241. L'évêque en question ne peut être que Nicolas III de Fontaines (1243-1272). Donc la Vita actuelle date de la fin du XIIIe siècle. Elle a fait des emprunts à la Vita Dymphnae et à la Vita Wivinae.

En lisant attentivement le texte de l'élévation, on remarque tout de suite qu'il y manque quelque chose: la mention des reliques que l'abbé Godescalc a extraites de la châsse pour être montrées aux pèlerins. Cependant, il est certain qu'il a enlevé des reliques de la châsse, puisque son second voyage à Forest n'avait pas d'autre but. Pourquoi donc cette omission? Tout devient clair quand on admet que l'auteur de la Vita Alenae a voulu faire du fait que le bras d'Alène repose sur l'autel de Forest, le pivot de son récit⁽²⁾. On comprend que, dans ce cas, il ait biffé avec

soin du récit de l'élévation toute mention des reliques mises en évidence par l'abbé Godescalc.

Sainte-Alène fut-elle vraiment martyre? Selon nous, Alène a été religieuse de Forest, morte en odeur de sainteté, ensevelie dans l'église primitive et qui reçut les honneurs de la canonisation quelques années après sa mort. À la fin du XIIIe siècle un faussaire en fit une martyre. Dans son ouvrage il insiste sur le fait qu'Alène est originaire de Dilbeek. En 1217 Olivier de Sottegem, seigneur de Dilbeek, son épouse et son fils, donnent à l'abbaye de Forest leur ferme sise à Dilbeek, d'une étendue de 24 bonniers. Au XIe siècle la maison de Sottegem, grâce à son alliance avec les Van Aa à Anderlecht, était devenue propriétaire du domaine. Les Van Aa peuvent être appelés les fondateurs et protecteurs de l'abbaye de Forest et l'on se demande si Alène elle-même n'est pas issue de cette famille."

Jusque là dom Renier Podevijn.

Cinq ans plus tard, cette étude fut plagiée par Georges H. Dumont dans un article "Sainte Alène de Forest, sa légende et son tombeau" paru dans le bulletin du Touring Club de Belgique du 1er août 1953.

En 1948, dans un recueil d'études en l'honneur du professeur jubilaire Jan Gessler, Luc Indestege attira l'attention sur l'existence d'une Légende



Reliquaires de l'avant bras et de la mâchoire d'Alène

de de Sainte Alène, bien antérieure aux documents dont se servirent les Pères Bollandistes.

Cette Légende, en langue néerlandaise, fut étudiée à fond par le médiéviste Antoon Huysentruyt, qui étudia également les necrologes de Forest, Affigem, Grand-Bigard, Cambrai et d'autres, et publia à partir de 1982 dans *Eigen Schoon & De Brabander*, une série d'articles fort remarquables.

Il commença par constater que Godescalc, abbé d'Affigem, est venu à Forest procéder à l'élévation de reliques le mercredi après la Pentecôte 1193, soit le 19 mai. C'était donc là le jour Indique pour la commémoration.

Or, les necrologes bénédictins mentionnent ce jour : *GEILA, de pieuse mémoire, soeur de notre congrégation.*

Il est bien certain que, en 1193, Godescalc a procédé à une élévation, mais de qui ? Il n'est nullement exclu que c'est GEILA qui est représentée sur la dalle du tombeau à Forest. A partir de 1480, le 19 juin, l'abbaye fête Sainte Hélène. Le culte de cette sainte nous vient de l'Orient par les croisades, mais absolument rien n'indique une relation quelconque avec Forest.

Dans la famille de Sottegem-Van Aa nous trouvons bon nombre de femmes portant le nom de Hildegarde ou d'Alène. Cette famille a pratiquement été à la base de la fondation de Forest, et l'évêque de Cambrai avait une résidence à Dilbeek. Par ailleurs, il est remarquable que le nom du seigneur chrétien de Forest n'ait pas été conservé, et pour cause, car il n'a sans doute jamais existé.

Peu à peu, dès le 13^e siècle et vu le succès du pèlerinage à Ste Wivine à Grand Bigard, naquit la légende de la vierge et martyre. En fait, Alène a probablement existé et vécu à Dilbeek comme membre de la famille de Sottegem-Van Aa. Rien n'exclut qu'elle ait été religieuse. Geila fut "sacrifiée" et sa tombe authentique attribuée à Alène. La date exacte de l'élévation dut faire place à une autre, prétendument imposée par l'abbé. Mais Dilbeek éleva des prétentions sur les reliques et finalement reçut deux côtes de la Sainte. Les parents d'Alène furent canonisés et un lieu de pèlerinage était né.

Jusque là Antoon Huysentruyt.

Dans son ouvrage monumental *HET PAROCHIEWEZEN IN BRABANT TOT HET EINDE VAN DE 13de EEUW*, le Dr. J. Verbesselt, traitant de l'origine de la paroisse de Forest, dit ce qui suit dans le volume XVIII, p. 99 : "Quand ? C'est un problème délicat. Si nous suivons les légendes de St. Amand et de Ste Alène, Forest serait une fondation de St. Amand avant 670 et Alène venait vers cette époque de Dilbeek pour y prier.

Si nous connaissions l'époque à laquelle a vécu Ste Alène, il n'y aurait pas de problème, même en ne tenant pas compte de la légende de la fondation. Si Alène était une sainte récente, nous aurions plus de précisions, comme nous en avons concernant saint Guidon à Anderlecht. A notre avis, elle peut fort bien être comparée à saint Véron à Lembeek.



Art roman de la chapelle de Ste Alène. Dans la chapelle, une statuette en bois représentant Alène comme princesse, et un tableau représentant sa montée au ciel.

Il est possible que son culte remonte à la fin du 8e ou au début du 9e siècle⁽¹⁾.

Forest est effectivement une fondation franque, et à l'arrivée des moniales de Meerhem il y existait une paroisse et une église, qui fut donnée par l'évêque de Cambrai à l'abbé Franco d'Affligem et précéda donc celle construite par Affligem après la fondation du prieuré (1102-1108).

Y avait-il à cette époque un culte officieux à Forest ? Après avoir étudié la vie de bon nombre de saints brabançons locaux, Verbesselt refuse de l'exclure.

Jusque là, la légende. A côté d'elle il existait un ouvrage pieux : *Bonum universale de Apibus* (Le bien universel par les abeilles) de Thomas Van Bellingen, de Leeuw St Pierre, savant dominicain à Cantimpré, près de Cambrai (né vers 1200, mort vers 1272). Ce saint homme raconte que, il y a une quarantaine d'années, vivait en Brabant, dans un cloître appelé Forest, une religieuse qui, pendant plusieurs années, tandis qu'on chantait l'hymne VENI CREATOR SPIRITUS, était soulevée de terre à hauteur d'une coudée, et restait ainsi jusqu'à la fin du chant.

Geila ?

Forest, Assomption 1989.

(1) Un rejeton à la 31^{ème} génération dudit ecclésiastique existait à côté de l'église St. Denis (plaine de Joux) jusqu'en 1884 quand il fut dévot lors de l'agrandissement de l'église. Le sacristain coupait régulièrement une branche, dont se faisaient des bâtonnets ayant les dimensions d'un auriculaire, que mordotaient les enfants dent les dents en formalité. Ces bâtonnets, les médailles et les filaires de la Sainte se vandaient dans sa chapelle, surtout le premier mardi de chaque mois.
(2) Effectivement un avant bras en bois, dans un reliquaire se trouve encore à Forest, séparé des autres reliques. Il en est de même d'une mâchoire.

Bruxelles à Cheval

par H. P. HENRI JASPAR,
Membre de la Société Royale Archéologique

Les Ecuries du Roi.

A l'angle de la place du Trône et de la rue Ducale, ce bâtiment néo-classique attire l'attention de tous les bruxellois et est actuellement encore un lieu-dit pour les rendez-vous des environs du quartier Léopold. Commencées en 1823 par l'architecte Vanderstraeten père, elles furent achevées par l'architecte Suys.

Primitivement, elles furent utilisées comme "Communs" du très riche Palais du Prince d'Orange qui coûta plus de deux millions deux cent mille florins et qui contenait un mobilier parmi les plus coûteux d'Europe, en grande partie cadeau du beau-père du Prince d'Orange, l'Empereur de Russie.



PALAIS ROYAL
BRUXELLES

Les Ecuries Royales. Rue de Namur

Les Ecuries Royales. Rue de Namur



Les Écuries Royales, Rue de Namur

PALAIS ROYAL
BRUXELLES

Les Écuries Royales, Rue de Namur

Longtemps après 1830, le Palais garda son nom primitif parce que le Prince d'Orange ne voulut pas le céder au Gouvernement belge. Ce ne fut qu'en 1836 que ce splendide domaine y compris ses dépendances, quitteront le "Sequestre" d'alors. En 1840, on commença à le démeubler et en 1842 il fut racheté par le Gouvernement belge et mis à la disposition du jeune Duc de Brabant qui en utiliserait également les Communs. Mais le fils de Léopold II ne l'habita point et le Gouvernement le fit transformer en Palais des Beaux-Arts. L'architecte G. De Man se chargea des appropriations en 1860 et construisit le manège attenant aux écuries en transformation qui servirent dès lors au Palais du Roi. C'est pourquoi ce manège porte encore le nom de notre Reine Marie-Henriette ;



Les Écuries Royales, Place du Trône - Une Daimont à sa sortie

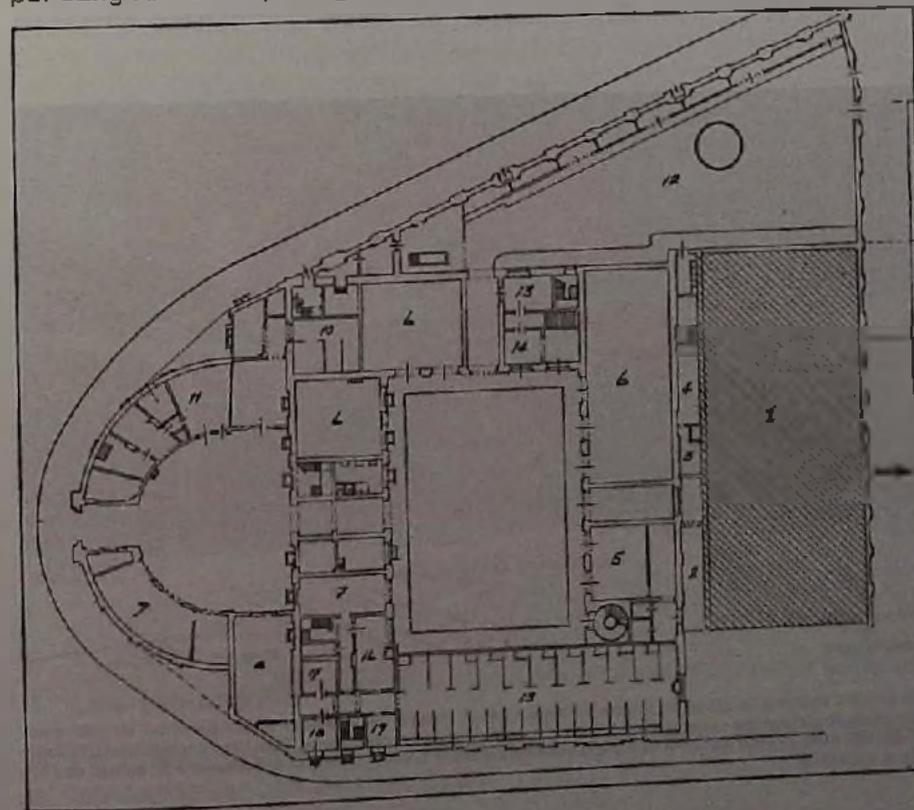
PALAIS ROYAL
BRUXELLES

Les Écuries Royales, Place du Trône

Après la destruction des écuries royales rue de Namur en 1927, les écuries de la place du Trône furent conservées. Bien entendu, progressivement, elles furent transformées en garages ; actuellement on n'y soignait plus que les chevaux-vapeurs.

Ces remarquables installations comprises dans un vaste rectangle entourant la cour intérieure, sont précédées d'un bâtiment monumental d'entrée en demi-lune, et se situent de part et d'autre de l'axe central d'entrée au manège (n° 1) de 17 m x 40 m. Les bains des chevaux (n° 2 et 4) étaient utilisés à chaque sortie ou après chaque travail. Les remises des carrosses et des voitures (n° 6) existent toujours et sont fort régulièrement entretenues de même que la sellerie (n° 5) du bas où les cuirs étaient nettoyés avant d'être entreposés à l'étage. Les écuries (n° 15) de 9,40 m x 30 m sont prévues pour 15 chevaux carrossiers en stalles et 9 chevaux de selle en box (2,80 m x 3,60 m) ; une très belle fontaine abreuvoir décore ces installations par ailleurs très complètes. Dans la cour intérieure, en demi-lune, donnent la forge (n° 8) des remises pour voitures de service et des logements de portiers. L'infirmerie (n° 10) est également accessible par cette voie et est séparée complètement des autres installations. Les vestiaires, les garde-robes et les logements du personnel se trouvent à l'étage.

Le dernier occupant de ces écuries fut le très célèbre cheval français pur sang Klimsteel (vif argent) mort à 28 ans au Palais Royal de Laeken



el dernier cheval de Sa Majesté le Roi Léopold III. C'est en 1952 qu'eut lieu la dernière sortie des attelages des écuries royales à l'occasion de la remise des lettres de créance de l'Ambassadeur des Pays-Bas. Fin 1988, on démontra toutes les installations, le matériel, cuirs, voitures et uniformes étant préservés soigneusement au Palais de Laeken où il y a encore des chevaux de race arabe.

Nous apprenons en dernière minute que le Ministère des Travaux publics a décidé de rénover les bâtiments qui serviront de bibliothèque et de réserve d'archives au Palais des Académies.



Les Écuries Royales, Place du Trône

MUSÉE ROYAL
DES
BEAUX-ARTS

Les Écuries Royales de la rue de Namur, achetées par la Banque de Bruxelles seront démolies en 1921 pour faire place au garage et au bureau de la banque. Étant la dernière partie encore debout de l'ancien Palais d'Albert et rebâties, elles avaient servi d'arsenal aux collections avant la Porte de Hal et actuellement au Musée de l'Art moderne à Bruxelles.

Comint d'djeûve-t-on co ?

par Didier BELIN

Vous trouverez, dans cette rubrique, le résultat d'enquêtes orales réalisées auprès de témoins âgés habitant Folx-les-Caves (Orp-Jauche) et Wavre.

Le but poursuivi est de vous remettre en mémoire ou de vous faire connaître le vocabulaire utilisé par vos ancêtres dans leur vie de tous les jours ou sur leur lieu de travail.

Les thèmes les plus divers seront abordés, chaque enquête ne se voulant et ne se pouvant cependant être exhaustive.

Bien que ces recherches portent sur deux parlers appartenant à la zone du centre-wallon (ou namurois), des particularités locales existent toutelois ; c'est pourquoi les mots relevés seront toujours localisés par deux lettres reprises entre parenthèses : Fo, pour Folx-les-Caves et Wa, pour Wavre.

Sauf indication contraire et ce afin d'alléger le texte, la littérature sera transcrite dans le seul wallon de Folx-les-Caves.

L'orthographe wallonne utilisée est "l'orthographe Feller".

Quelques signes particuliers notent la prononciation locale de certaines voyelles :

e^o ouvert bref correspond au son entendu dans le français le, je, peuple...

é représente un son bref intermédiaire entre i et e

ê + r est très ouvert

ô très fermé représente un son entre ô et ou

o long et ouvert correspond au son entendu dans le français port, encore...

eo ouvert long se lit comme dans bonheur, beurre...

én = é partiellement nasalisé.

1. Lès mouchons

Nos n' côserans vécé qu' dès mouchons qu'on resconteûre è djardén, al campagne ou bèn dins lès bwés.

Lê gros-bêch (Fo), lê piérot (Wa) 'le moineau domestique', aussi appelé, mais dans une moindre mesure, *sôvêrdia (Fo), savêrdia (Wa)* ou encore *mouchon d' twêt (Fo, Wa)*. A Ôve, *gros-bêch* 'gros-bec d'Europe'.

Lê mouchon d' bwès (Fo), lê piérot d' bwès (Wa) 'le moineau friquet'.
One madrindje (Fo), one maz'rindje (Wa) 'une mésange', quel que soit le type.

On rouje-gorje (Fo), on rodje-face (Wa) 'un rouge-gorge'.

On movès (Fo), on mièle (Wa) 'un merle'.

One sprouwe (Fo), one sprêwe (Wa) 'un étourneau'.

One grîve (Fo, Wa) 'une grive'.

One grîve mêzêcyin.ne (Fo, Wa) 'une grive musicienne'.

One bêguênète (Fo) 'une tarlouze des prés'.

On pénson (Fo), on pîston (Wa) 'un pinson des arbres'.

On - d'Ardenne (Fo, Wa) 'un pinson d'Ardenne'.

Quand on lès veût vêcê, c'est sêne quê l'éviêr' va-t-êsse dêr.

'Quand on les voit ici, c'est signe que l'hiver va être dur'.

One tourtêrête (Fo, Wa) 'une tourterelle'.

One aronde (Fo, Wa) 'une hirondelle'.

On tchèrdoni (Fo), on cardêrnâl (Wa) 'un chardonneret'.

On tak'lin (Fo) 'un jeune chardonneret'.

On tak'lin n'est nèn co rodje; él est grès évou dès nwêrès spales, come on gros-bêch.

'Un jeune chardonneret n'est pas encore rouge; il est gris avec les épaules noires, comme un moineau domestique'.

On vèrdier (Fo), on djênêra (Wa) 'un verdier'.

On sêzèt (Fo), on sêje (Wa) 'un tarin des aulnes'.

On bouvreuy (Fo), on pîlô (Wa) 'un bouvreuil'.

Lê mâle né tchante wêre, é pîle. 'Le mâle chante peu, il piaille'.

On lénêt (Fo), on bonéra (Wa) 'une linotte mélodieuse'.

On p'tê grès (Fo, Wa) 'une linotte grise'.

Lê lénêt est rodje; lê p'tê grès est grès évou dès stwêles come djênes.

'La linotte mélodieuse est rouge; la linotte grise est grise avec des étoiles tirant au jaune'.

One altogne (Wa), on pâpe (Fo, Wa) 'un sizerin'.

On l' lomme insé pace qu'êl a s' calote sê l' tiêsse, come lê pâpe.

'On le nomme ainsi car il a sa "casquette" sur la tête, comme le papé'.

On cêni (Fo), on cini (Wa) 'un serin cini'.

On n' lès veût qu'êl mwès d'êous' - sêtimbe.

'On ne les aperçoit qu'au mois d'août - septembre'.

One diôd'rêne (Fo), one djôzerline (Wa) 'un bruant jaune'.

On piérot dès rojas (Wa) 'un bruant des roseaux'.

One aîde (Fo), one alouwête (Wa) 'une alouette'.

One oche ké (Fo), one oche quêwe (Wa) 'une bergeronnette'.

On rôla (Fo), on rôkia (Wa) 'un rollelet'.

One fôvête (Fo, Wa) 'une fauvette'.

One morête (Wa) 'un accenteur mouchet'.

On raskêgnol (Fo), on rossignol (Wa) 'un rossignol'.

On - dès mèrayes (Fo, Wa) 'un rouge-queue'.

A Ôve, on l' loume ossé "robe" pace qu'ê fêt s' nêd dins lès tchèmênéyes êt insé êst todès man.nêt.

'A Wavre, on l'appelle également "robe" car il niche dans les cheminées et est de ce fait toujours sale'.

On-assassin (Wa) 'une pie grièche'.

Ête mougne tos lès mouchons.

'Elle mange tous les oiseaux'.

On bêtche-fê (Fo) 'un pivolet'.

One oulote (Fo, Wa) 'un hibou'.

On coucou (Fo, Wa) 'un coucou'.

On mochêt (Fo, Wa) 'un épervier'.

One bûse (Fo, Wa) 'une buse'.

On vanô (Fo, Wa) 'un vanneau'.

One agace (Fo, Wa) 'une pie'.

On djêrô (Fo, Wa) 'un geai'.

On cwârbd (Fo, Wa) 'terme générique désignant les corvidés (corbeaux, choucas...)'.

One cwâke (Fo) 'une corneille'.

On colon (Fo, Wa) 'un pigeon' (sans distinction).

On colon mançô (Fo), on colon mançon (Wa) 'un ramier'.

Aussi appelé *colon sôvadje (Wa)* ou *colon d' bwès (Wa)*.

On colon d' tape (Fo), on colon d' payès (Wa), on colon domêstêque (Wa) 'un pigeon voyageur'.

On colon d' pid (Fo), on colon d' parâde (Wa) 'un pigeon de cour'.

One bêcasse (Fo, Wa) 'une bécasse'.

One cwâye (Fo), one câye (Wa) 'une caille'.

On fêsan (Fo, Wa) 'un faisan'.

On fêsan d' bwès ou d' parade (Wa) 'un faisan doré, argente'.

One piêtre (Fo, Wa) 'une perdrix'.

One poye d'êwe (Fo, Wa) 'une poule d'eau'.

Quelques termes se rapportant au monde des oiseaux :

On nêd (Fo, Wa) 'un nid'.

On-ou (Fo, Wa) 'un oeuf'.

One gayole (Fo, Wa) 'une cage'.

One voliêre (Fo, Wa) 'une volière'.

One rêtape (Wa), one câje à r'clape (Fo) 'une cage-piège'.

On kêlotê (Fo) 'un culotté'.

On l'utêlêse ai tînderiye; él ê-st-alouyl évou on cwardia êt on-ania que° Il passe inte lès pâtes êt lès-êtes; ê flav'têye êt insé atêre lès mouchons.

'On l'utilise à la tenderie; il est attaché avec un cordon et un anneau

qui lui est glissé entre les pattes et les ailes ; il volette et ainsi attire les oiseaux'.

On cêp' (Fo), on r'cêp' (Wa) 'un piège à ressort'

Del vèrdjale (Fo), de glé (Wa) 'ce la glu'.

Èle se fât èvou d' l'de d'è lèn qu'on fêt boûre s'è l'è stûve. É fôt i rawâti sovint pace qu'è l' fê pèdreût co rade d'è dins. Quand é djale à pire finde, on boute saquant pèciyes d'è sé d'è dins èt on l' fêt r'boûre.

'Elle se fait avec de l'huile de lin qu'on fait bouillir sur le poêle. Il faut la surveiller souvent car elle s'enflammerait rapidement.

Quand il gèle à pierre fendre, on ajoute quelques pincées de sel et on fait bouillir à nouveau'.

Mes plus vifs remerciements à :

Mmes Louise MELERY (°1897), Edith PARMENTIER (°1934) et MM. Victor GUILLAUME (°1925), André D'HEERE (°1934), de Folx-les-Caves, MM. Joseph PENDVILLE (°1906) et Jules GALBAN (°1927), de Wavre.

OBBRUSSEL-SAINT-GILLES

Des origines à 1830.

A travers les périodes, les régimes, les institutions.

Par René DONS

Voir abréviations page 382

1. Le site qu'occupera Obbrussel avant 450 environ.

Ce laps de temps couvre la *Préhistoire* (Ages de la pierre éclatée, taillée, polie), la *Protohistoire* (Ages du bronze, du fer), la *Période belgo-romaine* et entame les *Temps mérovingiens*.

Le sujet ne sera envisagé que sous l'angle local.

Si M.-E. Mariën, dans son étude "La région bruxelloise avant 700"; parue dans les Cahiers Bruxellois (T.II, fasc. 1, 1957) révèle nombre de vestiges d'occupation humaine dans la région, qu'en fut-il pour le site qu'occupera Obbrussel plus tard, au cours des temps mentionnés ci-dessus ?

Relevé Infime : un unique silex datant du Néolithique ou Age de la pierre polie (depuis - 8.000 ou - 10.000).

C'est en 1867, que le Dr. Cloquet, se rendant à Forest en traversant les carrières de Saint-Gilles, trouva près du cimetière un petit silex de forme semi-circulaire (1).

Le cimetière cité, le deuxième de Saint-Gilles, était situé sur l'emplacement des actuels Bains communaux, et il est à supposer que le Dr. Cloquet suivait le Postweg conduisant à Forest.

M.E. Mariën décrit cette unique trouvaille : Fragment insignifiant, éclat avec partie de bulbe de percussion.

La figure 4 de la planche VIII du périodique du cercle (2) en donne une reproduction.

Actuellement cet objet appartient aux collections des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, à Bruxelles.

Le site d'Obbrussei fut-il occupé par l'homme pendant le Néolithique ? Rien ne permet de l'affirmer, l'unique objet trouvé, le silex poli, a peut-être été perdu par un itinérant.

Quant à la période précédente, celle de la pierre taillée, le Paléolithique, aucun document s'y rapportant n'a été découvert sur le site.

(1) *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. VIII, p. 208.

M.-E. Mariën signale ⁽¹⁾ d'ailleurs que la région bruxelloise est pauvre en vestiges de cette période : à part des restes ostéologiques de la période "chaude", à Ixelles et à Schaerbeek ; une hache taillée à Etterbeek. Même constatation négative concernant la *Protohistoire*, l'âge des métaux (début : - 2.000 env.).

A l'âge du fer (début : - 850 env.), le site se trouvait dans le vaste territoire occupé par la tribu belge des Nerviens, limite par la Haute-Sambre, l'Escaut et la Dyle, contenant par conséquent une partie du Brabant ⁽³⁾.

Aucune trace d'occupation humaine n'est décelée sur le site : pas de vestiges de bas fourneaux, pas de "fonds de cabane" si révélateurs du mode de vie ⁽²⁾.

Constat de carence également pour les cinq siècles (- 50 à 450 env.) de la *Période belgo-romaine* au cours de laquelle, sous l'empereur Auguste, le futur Obbrussel se trouve dans la *cité* (= subdivision territoriale) *des Nerviens*, en Gaule belgique ⁽⁴⁾.

De cette période, rien cependant ne nous est parvenu : pas un fragment de tuile romaine ni un modeste clou d'époque.

Si le site d'Obbrussel ne paraît guère avoir été habité par l'homme durant les périodes successivement envisagées, il fut cependant *zone de passage*.

Le problème peut être pris à rebours, en partant de la Période belgo-romaine au sujet de laquelle existent des informations sûres.

Au siècle dernier, des historiens se sont penchés sur le problème des voies romaines principales et secondaires dans notre pays.

Tel fut le cas de J.F. Van Der Rit (1852), ami d'Alphonse Wauters, l'archiviste de la ville de Bruxelles, de L. Galesloot (1880), de Victor Gauchez (1882).

Le premier a étudié le tracé de la voie secondaire allant d'Elewijt à Saint-Gilles, traversant Bruxelles ; le deuxième, la chaussée de Haecht.

Le troisième, Victor Gauchez ⁽⁵⁾, suit, tronçon par tronçon, avec indication de localités-témoins, le tracé de la voie secondaire L allant de Hautmont et Maubeuge à Elewijt, en partie sur la rive droite de la Senne. Voie aboutissant à l'importante route d'Asse (Centre militaire) à Cologne. Des localités, traversées, retenons Forest, Saint-Gilles et Bruxelles.

Est joint à l'ouvrage, un document cartographique de grandes dimensions intitulé "Carte des voies romaines de la Belgique...", dressée d'après la *Table de Peutinger*, du nom de l'antiquaire allemand (XVe-XVIIe s.) qui publia la copie d'une carte du IIIe siècle.

Ajoutons que la voie en question a été suivie par sainte Amelberge (veuve du comte Witterich) et, partiellement, par ses filles, saintes Renelde et Gudule, aux VIIe-VIIIe siècles ⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ Op. cit., pp. 4 et 5.

⁽²⁾ Paul BONENFANT, *Cours (dicté) d'Hist. de Belg.*, U.L.B., 1936, p. 4.

⁽³⁾ J.J. HATT, *Hist. de la Gaule romaine*, p. 69.

⁽⁴⁾ Victor GAUCHEZ, *Topographie des voies romaines de la Gaule Belgique*, p. 421.

⁽⁵⁾ E. LOUSSE, *Hist. du Brabant, Folklore Brabançon*, 1905, n° 240, p. 332.

Dans son "Histoire de Forest" (pp. 47 et 48), Louis Verniers signale l'existence, sur le territoire, de deux voies secondaires, d'origine romaine et probablement plus anciennes encore : la *Heerbaan de la Vallée* longeant à distance variable la Senne, et la *Heerbaan des Collines*, à l'abri des inondations de la même rivière.

Tronçons de la voie romaine L décrite par V. Gauchez, la première (*H. de la Vallée*) aboutissait directement à la rue Haute, la seconde (*H. des Collines*), par chemins saint-gillois interposés, dont le *Postweg* Obbrussel a donc été zone de passage pendant la période belgo-romaine, débouchant sur la rue Haute et ses prolongements courant à flanc de coteau, jusqu'à la Porte de Schaerbeek, par des rues aujourd'hui presque toutes disparues en raison des travaux d'urbanisation et de construction (rues d'Or, de l'Empereur, Cantersteen, Montagne de Sion, SS-Michel-et-Gudule, rue de Schaerbeek).

La rue Haute et ses prolongements était un *diverticulum* (tout comme la chaussée de Haecht ou le *Dieweg*), c'est-à-dire une voie secondaire unissant, en l'occurrence, des exploitations agricoles.

J.F. Van Der Rit a été le premier à reconnaître, en 1851, le caractère romain de cet ensemble ⁽¹⁾. Opinion partagée à l'époque ou plus tard par A. Wauters, V. Gauchez, G. Des Marez, A. Hegenscheidt, P. Bonenfant, L. Verniers, M.-E. Mariën, V.-G. Martiny, ce dernier dans l'"Histoire de Bruxelles" publiée sous la direction de Mina Martens (p. 18).

Au-delà de la Porte de Schaerbeek, la voie se continuait par la chaussée de Haecht jusqu'à Elewijt.

Le site d'Obbrussel fut aussi plus que probablement zone de passage durant l'âge du fer.

Joseph Mertens qui s'est intéressé surtout aux voies romaines principales dans "Les voies romaines de la Belgique" (*Archaeologia Belgica*, 33, Bruxelles, 1957), écrit aux pages 3 et 4 : "Avant la conquête romaine, le territoire des Belges était certainement sillonné de nombreux chemins et sentiers. Mais nous ne croyons pas qu'il y ait eu à proprement parler de grandes voies directes...".

"Aussi le premier travail après la conquête consistait-il à améliorer les voies de communication existantes et surtout à en créer de nouvelles...". Et l'auteur d'ajouter pertinemment : "Comment expliquer la si rapide progression des légions de César dans le pays, en l'absence de chemins même rudimentaires ?

On pourrait se demander également comment, en l'absence de voies de communication par terre (ou par eau), auraient pu s'effectuer les échanges commerciaux déjà si importants, à l'époque, dans nos régions et avec d'autres plus éloignées, à base de troc et plus tardivement avec usage de monnaie métallique.

Dés lors, il est permis de s'interroger, comme le fit Louis Verniers ⁽²⁾, les *Heerbanen* de Forest-Saint-Gilles, et le prolongement de l'une d'elles

⁽¹⁾ J.F. Van der Rit, *Les grandes chaussées romaines de l'empire romain créées en Belgique* p. 30.

⁽²⁾ Louis VERNIERS, *op. cit.*, p. 17.

jusqu'à la rue Haute, ne sont-elles pas, elles aussi, antérieures à la période précédente, celle de l'âge des métaux ?

Finalement, les chemins et sentiers de l'âge des métaux ne seraient-ils pas, dans certains cas, des pistes du Néolithique élargies, améliorées, complétées ?

Notamment des *pistes de portage* par lesquelles les produits à échanger étaient transportés, à dos d'hommes ou d'animaux, vers les lieux d'échanges et troqués, dans l'ignorance de la monnaie métallique, contre d'autres produits.

Pour en revenir au site d'Obbrussel, rappelons que l'unique silex poli, trouvé en 1867, le fut près du *Postweg*, prolongement, à Saint-Gilles, de la *Heerbaan des Collines*.

Correspondrait-il au tracé d'une piste néolithique ? Peut-être.

2. La colonisation franque en Brabant et la naissance d'Obbrussel.

L'histoire de Belgique nous apprend qu'à partir du III^e siècle, les défenses romaines le long du Rhin étaient l'objet d'attaques incessantes, d'opérations de harcèlement de la part des Francs établis au-delà du fleuve, du Mein à la Mer du Nord.

Ceux-ci, groupés en familles et tribus, comprenaient deux branches : les *Francs Ripuaires* (de *ripa*, la rive) riverains du Rhin, à l'est ; les *Francs Saliens* (de *Saala*, l'Ijssel, branche néerlandaise du Rhin), au nord de notre pays⁽⁸⁾.

Au IV^e siècle, les Saliens franchissent le Waal, pénètrent en Toxandrie (Campine anversoise et brabançonne), y sont vaincus par les légions de l'empereur Julien, et autorisés à s'y fixer au titre d'alliés de Rome⁽⁹⁾ (10). Guerriers-cultivateurs, les Francs cessent de combattre et se livrent à l'agriculture.

Les dernières légions du nord de nos régions sont rappelées en Italie, au début du V^e siècle, afin d'y assurer la défense contre les Wisigoths d'Alaric (10).

Désormais la route vers le sud est ouverte pour les Saliens.

A l'invasion armée succédera la colonisation pacifique avec femmes, enfants, bétail, charroi, des terres peu ou pas occupées⁽⁹⁾.

Guillaume Des Marez, dans son étude "Le problème de la colonisation franque et le régime agraire dans la Basse-Belgique (11)", analyse l'avance franque dans notre pays, colonisant pacifiquement, dans une première phase, au V^e siècle, les vallées de l'Escaut et de la Lys ; dans une seconde, le Brabant, du VI^e au VII^e siècle, atteignant les sources de la Dyle et de la Gette, dépassant en quelques endroits la Via Agrippa.

Certains historiens, dont Paul Bonenfant (12), estiment que cette avance se fit en une seule phase, au V^e siècle.

(8) Frans van KALKEN, *Hist. de Belg.*, pp. 22 et 23.

(9) Henri PIRENNE *Hist. de Belg.*, (Éd. 1909), T. I, p. 12.

(10) Ac. R. de Belg., *Mémoires* 4^e, 1926.

(11) Cours (dactylographié) d'*Hist. de Belg.*, U.L.B., 1938-39, p. 9.

C'est de cette époque, V^e-VII^e siècles, que doit dater la formation d'un embryon de groupement humain à l'endroit où est édifiée l'église de Saint-Gilles.

L'endroit est effectivement favorable :

- sur une hauteur, à l'abri des inondations périodiques de la Senne ;
- à proximité de sols légers qu'affectionnent les Francs au matériel agricole rudimentaire ;
- sur une voie (piste ou chemin) dont il a déjà été question, et qui sera encore évoquée plus loin ;
- enfin et surtout, la proximité d'eau potable, l'*Elsbeek*, eau sans laquelle ni campement ni agglomération humaine ne seraient possibles.

A ce dernier égard, il paraît intéressant de rappeler que nombreuses sont les communes de l'agglomération bruxelloise nées près d'un ruisseau : Molenbeek, Schaerbeek, Uccle (*Ukkelbeek*), Forest (*Geleytsbeek*), Ixelles, Saint-Josse-ten-Noode (*Maelbeek*), Laeken (*Molenbeek*), Anderlecht (*Broeckbeek*).

Rappelons aussi un important témoignage de l'occupation franque de la région bruxelloise : la découverte, en 1889, du cimetière franc de quelque trois cents tombes, à Anderlecht, au Champ de Sainte-Anne, au sud de la chaussée de Mons, entre deux ruisseaux (*Broeckbeek* et *Neerpedebeek*).

Ce cimetière, proche des substructions d'une villa romaine, contenait des tombes datant de la période allant de 500 à 700 (13).

Peut-être s'étonnera-t-on de la proximité (quelque 250 m) du groupement humain naissant sur le site de la future église Saint-Gilles, par rapport au territoire bruxellois (Porte de Hal, notamment).

Signalons tout d'abord que la deuxième enceinte murale délimitant le territoire de la ville, dont la Porte de Hal est un des éléments, ne date que du XIV^e siècle.

Ensuite, que pour évaluer la proximité, il convient de se fonder sur d'autres éléments : les trois noyaux initiaux qui sont à l'origine de Bruxelles, *rural* (la colline sur laquelle sera construite la chapelle Saint-Michel), *marchand* (où sera la Grand-place) et *militaire* (le *castrum* de l'île Saint-Géry).

C'est par rapport à eux qu'il faut déterminer la distance. Ainsi l'église Saint-Gilles est située, à vol d'oiseau, à environ 2 000 m du noyau rural et à 1.800 m du noyau marchand, ce qui dépasse de loin les 250 m env. notés plus haut, par rapport à la Porte de Hal.

A titre de comparaison, si l'on considère la distance séparant l'église-mère Saint-Jean-Baptiste, de Molenbeek (proche également de la "Petite Ceinture"), des deux noyaux indiqués, on trouve respectivement 1.500 et 1.300 m, c'est-à-dire un peu moins que ce qui est cité pour l'église Saint-Gilles.

(13) Victor-Gaston MARTINI, *Une agglomération en germination*, in *Hist. de Bruxelles*, Collection Miroir, pp. 19, 23 et 24.

3. Entre 450 environ et les XII^e et XIII^e siècles.

Il importe d'établir un raccord historique entre le point précédent et celui qui suivra.

Il ne peut être question de détailler les faits, mais bien de signaler les périodes traversées, les événements importants, de noter au passage quelques dates-répères et personnages dominants. Bref, tout ce qui peut contribuer à la compréhension de l'histoire d'Obbrussel.

La période franque.

Examinons en premier lieu les quatre cents ans qu'elle a duré. Elle comprend les *Temps mérovingiens* (450 à 650 env.) dont le personnage dominant est Clovis (+ 511), petit-fils du Franc Salién Mérovee. Clovis, roi de Tournai, conquérant de la Gaule romaine, puis roi des Francs, est finalement à la tête d'un vaste royaume s'étendant du Wésér aux Pyrénées.

Selon la coutume germanique, celui-ci fut partagé entre les descendants mâles successifs de Clovis, partages aboutissant à la création de trois ou parfois quatre royaumes, dont la *Neustrie* et l'*Austrasie*, limités à l'ouest par l'Escaut. La Belgique, alors inexistante, est partagée entre ces deux royaumes⁽¹⁴⁾.

Viennent ensuite les *Temps carolingiens* (650 à 850 env.) dont l'origine est le détronement du dernier roi mérovingien Childéric III par le Franc Ripuaire Pepin le Bref, maire du palais d'Austrasie et de Neustrie, élu roi à Soissons. Domine le survivant des deux fils de Pepin, Charles, couronné empereur (d'Occident) à Rome, par le pape, à la Noël de l'an 800 : *Charlemagne*. La capitale de l'empire est Aix-la-Chapelle⁽¹⁵⁾.

Le démembrement de l'empire carolingien et le régime féodal (IX^e siècle)

Le traité de Verdun (843) met fin aux querelles entre les petits-fils de Charlemagne ;

L'empire est divisé en trois parts : la *Francia orientale* (future Allemagne, à Louis), la *Francia occidentale* (future France, à Charles) et la *Francia centrale*, état hétéroclite allant de la Mer du Nord à l'Italie, attribuée à l'aîné, Lothaire, avec le titre impérial (ses deux frères portant chacun le titre de roi des Francs) et les deux villes de couronnement, Aix-la-Chapelle et Rome.

La *Francia centrale* ne tarde pas à être divisée (855), à la mort de Lothaire I, en trois états, les futurs royaumes d'Arles et d'Italie, la *Lotharingie*, part de Lothaire II, s'étendant entre l'Escaut, le Rhin et le Jura. Le titre d'empereur revenant à Louis II, roi d'Italie.

⁽¹⁴⁾ Frans van KALKEN, *op. cit.*, pp. 26 et 28.

⁽¹⁵⁾ *Ibidem*, pp. 34 et 36.

La Lotharingie est annexée à la Germanie en 879.

En 959, *Brunon*, archevêque de Cologne et duc de Lotharingie, divise son duché en deux duchés, ceux de *Haute-Lotharingie* et de *Basse-Lotharingie* ou de *Lothier*. A leur tête, des ducs à fonctions surtout militaires. Après la mort de Brunon, le titre ducal de Lotharingie n'est plus octroyé⁽¹⁶⁾.

Suivent quelques années de carence dans l'attribution du titre de duc de Lothier.

En 977, l'empereur Otton II nomme à cette charge le carolingien Charles de Francs, et lui donna en bénéfice le comté d'Uccle ou de Bruxelles⁽¹⁷⁾ dont il sera question plus loin.

Le titre ducal de Lothier appartient ensuite au fils de Charles de France et est, par après, disputé entre les maisons d'Ardenne ou de Verdun (Godetroid IV de Bouillon, décédé en 1100, est le dernier titulaire du titre) et de Louvain (*Godetroid I dit le Barbu*, comte de Louvain, †) en 1106, ouvre la lignée des ducs⁽¹⁸⁾.

Que retenir de ce long exposé ? En d'autres termes, le champ territorial se rétrécissant, où Obbrussel aurait-il été situé ?

En Austrasie, aux V^e et VI^e siècles, pendant les *Temps mérovingiens*, en Lotharingie ; en Basse-Lotharingie ou Lothier.

Ajoutons quelques précisions concernant davantage encore le territoire.

- Entre 680 et 700, est signalé un grand *pagus de Brabant* limité par l'Escaut et la Dyle, par le Rupel et la Haine⁽¹⁹⁾ pagus auquel correspondra l'archidiaconé de Brabant primitif⁽²⁰⁾.
- Au passage, rappelons que le *pagus*, placé sous l'autorité d'un comte, est une subdivision administrative franque.
- En 870, le *pagus de Brabant* est composé de quatre petits comtés dont celui dit d'*Uccle*, centre de la région soumise au droit coutumier carolingien de cette localité. Le doyenné primitif de Bruxelles a dû correspondre à ce comté⁽²¹⁾.
- En 977, le *comté d'Uccle* devient le *comté de Bruxelles* quand Charles de France, investi duc de Lothier, se fixe à Bruxelles dès lors centre militaire (le *castrum*) et administratif : Uccle y étant le chef-lieu du ressort de ; a coutume carolingienne⁽²²⁾.

Ainsi, donc, Obbrussel a été situé dans le comté d'Uccle-Bruxelles. Un dernier détail : à la mort d'Otton (entre 1005 et 1012), fils de Charles de France, le *comté de Bruxelles* revient à Lambert I, comte de Louvain, par son épouse Gerberge, fille aînée de Charles⁽²³⁾.

⁽¹⁶⁾ P. BONENFANT, *Cours (déclat) d'Hist. de Belg.*, U.C.B., 1938-39, pp. 20 à 24.

⁽¹⁷⁾ Mina MARTENS, *op. cit.*, p. 39.

⁽¹⁸⁾ Henri PIRENNE, *op. cit.*, pp. 73 et 74.

⁽¹⁹⁾ Mina MARTENS, *op. cit.*, p. 28.

⁽²⁰⁾ Paul BONENFANT, *Quelques cadres territoriaux*, p. 8.

⁽²¹⁾ *Ibidem*, p. 10.

⁽²²⁾ Mina MARTENS, *op. cit.*, p. 36.

⁽²³⁾ H. PIRENNE, *op. cit.*, t. 1, p. 74.

4. Des comtes de Louvain et de Bruxelles aux ducs de Brabant.

L'autorité des empereurs s'étant affaiblie au XI^e siècle par la Querelle des Investitures, le Lothier s'effrite en petites dynasties locales dont celle du duché de Brabant qui a pour noyaux les comtés de Louvain et de Bruxelles⁽²⁴⁾.

C'est à partir de ces deux derniers que se constitue territorialement le duché de Brabant, par extension vers l'est et le sud-est⁽²⁵⁾ et vers le nord⁽²⁶⁾.

Il a été signalé plus haut que Godefroid 1^{er} ouvrait la lignée des ducs de Lothier, de la maison de Louvain, en 1095 ; en même temps qu'il obtenait le marquisat d'Anvers⁽²⁸⁾, il était aussi avoué (= abbé laïc) des abbayes de Nivelles et de Gembloux⁽²⁵⁾.

A partir de Godefroid 1^{er}, duc de Lothier (R. 1106-1140), se succèdent durant les XII^e, XIII^e et XIV^e siècles Godefroid II et III, Henri 1^{er}, II et III ; Jean 1^{er}, II et III ; Jeanne, épouse de Wenceslas de Luxembourg⁽²⁷⁾.

Le titre de duc de Brabant apparaît de façon définitive à la date de 1188, et devient d'usage courant, se substituant à celui de duc de Louvain⁽²⁸⁾.

Quant au titre ducal de Lothier, il sera conservé par les ducs de Brabant jusqu'à la fin de l'Ancien régime.

De la série des ducs de Brabant cités ci-dessus, il importe de retenir spécialement Henri 1^{er} (R. 1196-1235) parce que c'est sous son règne, et à sa demande, que la paroisse d'Obbrussel (Saint-Gilles) est détachée de celle de Forest ; Jean II (R. 1294-1312), sous le règne duquel la franchise d'Obbrussel est rattachée à celle de Bruxelles.

Dès le début du XII^e siècle, existent des documents d'archives sur lesquels peut s'étayer l'histoire locale saint-gilloise.

5. Obbrussel et Bruxelles. — Les premières mentions d'Obbrussel.

La dénomination *Obbrussel* est liée, par son sens, à *Brussel* puisqu'elle signifie *Haut-Bruxelles*, en amont de Bruxelles.

Elle ne pourrait donc être antérieure à celle de Bruxelles, et dès lors, il importe de citer des éléments relatifs à l'ancienneté de cette dernière dénomination, et aussi, au passage, d'en rappeler l'origine.

Selon Charles Terlinden : "... il est probable que, dès l'époque des invasions, les habitants de la vallée de la Senne cherchèrent refuge dans l'île, plus tard Saint-Géry, et que les Saliens, en s'y fixant, lui donnèrent le nom de *Bruocsele*, l'habitation dans les marais..."⁽²⁹⁾.

(24) Henri PIRENNE, *op. cit.*, pp. 73 et 74. — Frans van KALKEN, *op. cit.*, p. 58.

(25) Léon VANDERKINDERE, *La formation territoriale des principautés belges au Moyen Âge*, t. II, p. 113. — René de Tirlémont et de Hoegaerden.

(26) *Ibidem*, p. 116. — La Veuve, la Tazielbaut, la Sallant.

(27) Henri PIRENNE, *op. cit.*, p. 434.

(28) Paul BONENFANT, *L'origine du titre de duc de Brabant*, pp. 707 et 708.

(29) Vte Charles TERLINDEN, *Bruxelles, place de guerre*, *Annales de la S.R.A.B.*, L. 38, 1934, p. 138.

Une première mention de Bruxelles remonte à 695 environ, sous la forme légèrement altérée de *Brosella*, endroit du diocèse de Cambrai Saint-Vindicien, évêque de Cambrai et d'Arras, en tournée pastorale, de passage à *Brosella*, malade et sentant sa fin prochaine, aurait ordonné qu'on le transportât à l'abbaye de Mont-Saint-Eloi où il fut enseveli⁽³⁰⁾. *Brosella* est vraisemblablement un petit village mérovingien — le noyau rural primitif de Bruxelles — à flanc de la pente de la rive droite de la Senne, aux abords de l'endroit où se dresse de nos jours la cathédrale Saint-Michel⁽³¹⁾⁽³²⁾, sur le *diverticulum* mentionné plus haut. Bref, une excroissance territoriale de *Broek-sele*.

S'y trouvait déjà peut-être la petite chapelle dédiée à l'archange Michel⁽³³⁾⁽³⁴⁾⁽³⁵⁾.

Une deuxième mention, bien postérieure à la première, figure sous la forme de *Brocsella* (*Broek-sele*) dans un diplôme délivré, en 966, par l'empereur Otton 1^{er}, diplôme énumérant les biens de l'abbaye Sainte-Gertrude de Nivelles⁽³⁴⁾⁽³⁵⁾.

Que conclure de ce qui vient d'être exposé ? Sinon que, dans l'état actuel de nos informations, à ne considérer que la dénomination *Brosella*, il ne pourrait être question de faire remonter la dénomination *Obbrussel* au-delà de la fin du VII^e siècle.

Or, par ce qui suit on verra qu'on en est bien éloigné.

En fait, ce n'est qu'à partir du XII^e siècle qu'apparaît le terme *Obbrussel* dans des documents d'archives.

Citons deux exemples concernant la famille d'*Obbrussel*.

Un *Albert d'Obbrussel* est cité comme témoin dans un acte de 1122 environ⁽³⁶⁾.

Le nom d'un chevalier *Baudouin d'Obbrussel* figure en cette même qualité dans un autre datant de 1190 environ⁽³⁷⁾.

Le point *Famille d'Obbrussel* sera développé plus loin.

N'y a-t-il pas contradiction entre *Brosella*, à flanc de coteau, et *Brucsele*, au fond de la vallée ?

Elle n'est qu'apparente si l'on considère que *Brosella*, forme altérée, n'est en fait qu'une excroissance du lieu original.

6. L'acte d'août 1216. — Fondation de la paroisse de Saint-Gilles, emprise sur celle de Forest.

L'acte de 1216 est évidemment capital pour l'histoire de la paroisse de Saint-Gilles puisqu'il en est l'acte de naissance.

(30) Paul BONENFANT, *Quelques cadres territoriaux de la Belgique médiévale*, *Manuscrits de la Bibliothèque de la Sorbonne*, t. VII, *Gesta episcoporum Cameracensium* XI^e s., Ed. H. PERTZ, p. 413 (Hanovre, 1848).

(31) Paul BONENFANT, *op. cit.*, p. 8.

(32) Mina MARTENS, *op. cit.*, pp. 28 et 29.

(33) Guillaume DES MAREZ, *Gilde St. de Bruss.*, T. C. B., 1898, p. 238.

(34) Louis VERNIERS, *Bruxelles. Esquisse historique*, p. 27.

(35) Paul BONENFANT, *op. cit.*, p. 7 n. 3. — Source citée : MIRAEUS et J. F. FOPPENS, *Genealogie des ducs de Brabant*, Louvain, 1723, p. 654.

(36) AGR, AE Chartier de l'abbaye de Nivelles, acte n° 8.

(37) *Ibidem*, acte n° 93.

Désormais, les habitants d'Obbrussel auront leur église avec service divin complet.

Intéressant également est cet acte quant aux conditions moyennant lesquelles le prieuré de Forest consent à la demande du duc de Lothier (et de Brabant) Henri Ier, à la fondation de cette paroisse (notamment, nomination du curé, en vertu du droit de patronat, redevances dues au couvent et au sacristain).

Il l'est aussi par la délimitation, encore que très sommaire, du ressort de la nouvelle église, qui est fixée d'une manière négative pour la limite méridionale : les fermes d'Onin et de Godefroid, situées près du chêne, appartiendront au territoire forestois ; au nord, d'une manière positive : la paroisse de Saint-Gilles s'étendra jusqu'à la Croix située près des Lépreux.

On sait que la Croix aux Lépreux, limitant selon toute probabilité, à cette époque, la paroisse de N.-D. de la Chapelle créée quelques années plus tôt (1210), se dressait vis-à-vis de la Léproserie, puis couvent et ensuite hôpital Saint-Pierre, c'est-à-dire en territoire bruxellois actuellement.

Par contre, faute d'éléments pour déterminer avec certitude l'endroit à proximité duquel se trouvaient et les fermes et le chêne cités, on peut présumer qu'il devait correspondre à l'un des points les plus méridionaux de la limite.

Actuellement, il est deux points avancés vers le sud : d'abord au *Berken-dael*, à l'avenue du Haut-Pont (alt. 80 m) qu'aurait traversé de nos jours le vieux Chemin de Saint-Job à Bruxelles ; ensuite, le carrefour appelé jadis du "*Hoolweg*" (alt. 90 m), que l'on peut situer aujourd'hui à la limite de Saint-Gilles et de Forest, dans la rue Eugène Verheggen, endroit où, dans le passé, se dressait une croix et se croisaient d'antiques chemins. Serait-ce un de ces deux points ?

A moins que le chêne cité dans l'acte ne se trouve dans ce qui est, au XIX^e siècle, le *Haesenpoel*, limitrophe de la ligne séparative entre Forest et Saint-Gilles, sur la hauteur, contigu à la portion de territoire forestois dite *Op Brussel* (38) ou *Hoogen Obbrussel* (39), située entre le *Vettegracht-Galgestraete* et le *Postweg*, précisément là où étaient une ferme appelée plus tard *Thof tobb Brussel* (40) dont la propriété fut confirmée à l'abbaye de Forest, par le pape Innocent IV, en 1245 (39), et un manoir qui, en 1312, était un bien de la famille de Sciplake (39).

Seraient-ce les *curtes* citées dans l'acte de 1216 ? C'est plausible, d'autant que dans les abords des deux avancées de limite signalées plus haut, aucune ferme n'est mentionnée. Mais ce n'est qu'une hypothèse. A signaler aussi une incertitude concernant ce même acte.

Deux personnages y sont nommés : *Onin* et *Godefroid*.

Or, il se fait que dans un document publié dans le "*Cartulaire de l'Hôpital Saint-Jean de Bruxelles*", édité par Paul Bonenfant, est mentionné, en 1262, *Godefroid dit Onin* (41), un seul personnage, appelé même *Gode-*

(38) Atlas cadastral Van der Maelen, Forest, 1836.

(39) WALTERS, *Env.* III, pp. 658 et 669.

(40) LINDEMANS et VANDER LINDEN, *Gilennée van Duyl*, p. 29.

(41) Texte 111, 1262. — *Idem*, *reizen Godefrid diev Onin*...

froid d'Obbrussel (42). On sait que ce Godefroid était décédé en 1262 (41), peut-être l'était-il déjà avant cette date.

Voilà que laisse bien perplexe d'autant que les hypothèses avancées à ce sujet n'ont pas abouti. Le doute subsiste (43).

Il sera question de ce *Godefroid Onin* plus loin, à propos de la *Famille d'Obbrussel*.

Bien que l'acte de 1216 soit muet à ce propos, il y a lieu d'estimer, à moins d'admettre l'hypothèse formulée par W. Steurs, dont il sera question plus loin, qu'à la fondation de la paroisse de Saint-Gilles, a correspondu la promotion du hameau d'Obbrussel au rang de village, qu'à la collectivité paroissiale — celle des fidèles — a correspondu la collectivité villageoise — celle des habitants de la paroisse — avec ses intérêts communs, devoirs et droits collectifs attachés au territoire paroissial.

Donnant de la consistance à cette assertion est le fait que peu d'années plus tard, en 1222, Obbrussel possède à sa tête maire et échevins.

A cet égard donc — village d'Obbrussel — l'acte de 1216 est capital aussi pour son histoire.

Signalons au passage que, selon Mme Despy-Meyer, la fondation de la paroisse de Saint-Gilles est un signe de l'expansion démographique de la région au sein de laquelle se trouve le prieuré de Forest (44).

Mme Mina Martens considère, pour sa part (45), que la paroisse d'Obbrussel, nouvellement créée, est l'un des "embryons de via semi-urbaine" décrétés par le duc de Brabant Henri Ier, dont l'existence a pour effet d'isoler la ville de la campagne environnante.

7. Le village d'Obbrussel, franchise rurale. -1216 (?) -1296.

On peut présumer, sauf à adopter l'hypothèse émise par W. Steurs, dont il sera question plus loin, qu'à la communauté paroissiale a correspondu, en 1216, la communauté villageoise. En d'autres termes, que le hameau qu'était vraisemblablement Obbrussel avant cette date de fondation de la paroisse, est devenu village.

Présomption qui est certitude en 1222, puisqu'aussi bien à cette dernière date, Obbrussel est pourvu d'un échevinage particulier présidé par un maire.

Il y a lieu, d'autre part, de penser que le territoire du village fut celui de la paroisse.

Il en était ainsi, en tout cas, dans la portion septentrionale où l'on sait, par des transferts de biens effectués par ou devant les échevins d'Obbrussel, biens appartenant par conséquent au ressort territorial de l'échevinage, au village donc, que ces biens étaient situés dans les

(42) Texte 106. — Elisabeth, fille georden Godefrid de Obbrussel... 1261.

(43) Que soient vivement remerciés Mmes Paul Bonenfant et Mina Martens qui ont bien voulu s'occuper sur les problèmes causés par l'interprétation de certains passages de l'acte de 1216.

(44) *Mémoires de la Société Royale de Brabant*, t. VI, p. 95.

(45) *Hist. de Brux.* publiée sous sa direction, 1978, Po. n. 1, *Le village de Bruxelles*, p. 68.

abords immédiats de la léproserie Saint-Pierre : "près de la croix" limitant la paroisse au nord ; près de l'étang (*vivarium*), le futur *Thorenvijverken*, du couvent froid (*Frigidum claustrum*), c'est-à-dire en territoire paroissial obbrussellois.

Peut-être même la léproserie Saint-Pierre était-elle située dans le territoire du village. Van Gestel, dans son "Histoire de l'archevêché de Malines", ne range-t-il pas le couvent (= léproserie) de Saint-Pierre sous l'article "Obbrussel" ?

Pendant quatre-vingts ans, Obbrussel vivra sa vie propre, sera même un village "affranchi", selon Willy Steurs⁽⁴⁶⁾.

Signalons à cet égard que le règne de Henri Ier, duc de Brabant (R. 1190-1235) est caractérisé par l'érection, en franchises, de nombreux villages du duché. W. Steurs en a établi une liste provisoire.

Peut-être convient-il de préciser ce que l'on entend par "franchise". Ce terme présente deux sens : d'abord, les privilèges dont jouissent certaines localités ; ensuite, le territoire de ces localités privilégiées. La franchise se distingue donc des territoires environnants.

Jusqu'à présent, on ne possède pas la "charte de franchise" accordée à Obbrussel, pas plus d'ailleurs qu'on ne sait quand elle le fut.

W. Steurs émet l'hypothèse (...semble-t-il...) que ce fut avant 1216, en 1215, par exemple, et que la fondation de la paroisse y est liée.

Mme Mina Martens, par contre, dans l'"Histoire de Bruxelles" publiée sous sa direction, considère (p. 66) que la création d'une paroisse à Obbrussel fut "suivie d'une réorganisation administrative confiée à un maire local et à des échevins du lieu en 1222, et à laquelle on est tenté de donner le nom de franchise, bien qu'elle soit fort différente de la franchise de Bruxelles".

Antériorité ou postériorité par rapport à 1216 dans l'octroi de la franchise ?

Pourquoi ne pas envisager aussi la simultanéité ? En même temps qu'était créée la communauté villageoise correspondant à la communauté paroissiale, était donné à celle-ci une structure administrative, judiciaire, financière.

Le problème reste posé.

Quoi qu'il en soit, abandonnons le domaine de l'hypothèse, et revenons en terrain plus sûr.

Obbrussel présente indéniablement des caractéristiques propres à la franchise :

- le village n'est pas une seigneurie ;
- on sait, par l'acte de 1222, qu'il possède ses propres échevins, présidés par un officier ducal, le *villicus* ou maire ;
- que, dans le même acte, Obbrussel est dit *oppidum*, terme qui, s'il signifie ville fortifiée, a pu être appliqué également à des villages dotés de franchises urbaines (G. Des Marez, P. Bonenfant)⁽⁴⁷⁾.

⁽⁴⁶⁾ Les *Franchises du duché de Brabant au Moyen Âge*, Bull. de la Commission royale des anciens lois et coutumes, t. XXV, 1971-1972, pp. 138 et ss.

⁽⁴⁷⁾ Paul BONENFANT, *Les premiers départs de Bruxelles*, Ann. SRAB, t. XL, 1938, p. 31 et n. 85.

Enfin, la seule date certaine est 1216, c'est-à-dire celle de l'acte de fondation de la paroisse.

Alphonse Wauters, dans son "Histoire des environs de Bruxelles" (Ed. 1855, III, 548), fait état d'un acte de 1229, donnant le nom du maire d'Obbrussel, Pierre, et de celui de trois échevins, Walter Scalle, Henri Scockaert et Walter Cule ; il signale, en outre, que les échevins ne possèdent pas de sceau commun.

Il en ira autrement plus tard. Les échevins d'Obbrussel posséderont un sceau commun ainsi qu'il apparaît dans des actes passés devant eux et dans lesquels ils sont cités comme témoins⁽⁴⁸⁾.

Conclusions : Obbrussel, village affranchi, a possédé, au XIII^e siècle, maire, échevins et sceau commun.

Le maire était un officier ducal subalterne, subordonné à l'amman, remplissant diverses fonctions de caractère public, notamment l'administration du village, l'exercice de la police, la perception des amendes et des impositions.

C'était lui qui semonçait les échevins, c'est-à-dire qu'il les requérait de siéger et de juger ; il présidait le banc scabinal et assurait l'exécution de la sentence prononcée par la voix d'un seul échevin, après concertation entre échevins.

Notons, au passage, qu'en 1286, un certain Jean est maire d'Obbrussel⁽⁴⁹⁾, et qu'un Walter Scalle, vraisemblablement descendant de celui de qui le nom apparaît comme échevin dans l'acte de 1229 signalé plus haut, est cité comme maire du duc, présidant les échevins d'Obbrussel en 1293⁽⁵⁰⁾.

L'acte de 1229 déjà cité mentionne trois échevins ; l'échevinage en comptait-il sept comme c'était généralement la coutume ? On l'ignore. Raymond Byl, dans son étude si fouillée "Les juridictions scabinales dans le duché de Brabant (des origines à la fin du XIV^e siècle)" fournit nombre de précisions applicables probablement à l'échevinage d'Obbrussel : nomination des échevins, vraisemblablement par le duc ou son représentant, à vie ou pour une période indéterminée mais révocable ; siège de la cour : dans l'église ou en plein air, dans le cimetière ; choix parmi les propriétaires fonciers, ne résidant pas nécessairement dans le village.

Il apparaît bien que Walter Scalle, Henri Scockaert et Walter Cule appartenaient à la classe aisée, sinon riche. Ne trouve-t-on pas des Schocckaert, des Coole parmi les magistrats bruxellois ?

Quelles étaient les fonctions dévolues aux échevins ? Ils étaient juges, tant au civil qu'au pénal, suivant la coutume d'Uccle, en ce qui concerne Obbrussel à l'époque envisagée. Ils intervenaient en matière de juridiction gracieuse, comme témoins attitrés dans des causes relatives au transfert de biens, dont l'acte était dressé, revêtu du sceau commun des échevins.

⁽⁴⁸⁾ AGR, AE, n° 7015, chartes de l'abbaye de Forest, actes 123 (1270), 159, 161, 182 et suivants.

ACPA, B. Fonds Saint-Pierre, 1292.

Mme VARTENS, *Actes relatifs*, T. 44 (1290 et 1292).

⁽⁴⁹⁾ AGR, CC de Flandre et de Brabant, Comptes et rouleaux, n° 2902, Amman Henri Leuten.

Ils aidaient aussi le maire dans ses fonctions de police. Maires et échevins d'alors ne sont en rien comparables à nos bourgmestres et échevins d'aujourd'hui, tant par leur mode de nomination ou d'élection, que par leurs attributions :

Pendant la période en cours, Obbrussel a été élevé au rang de (*chef*-) *mairie*.

Charles Kerremans, dans son "Etude sur les circonscriptions judiciaires...", écrit (p. 24) que le duc Henri Ier (R. 1190-1235) créa dans son duché six *grand-mairies* ⁽⁵¹⁾ ayant pour centre une localité importante autour de laquelle était groupé le territoire environnant. A leur tête était un officier ducal supérieur qu'il appelle *grand-justicier*, aux attributions administratives, judiciaires, militaires et autres.

L'Amman de Bruxelles était un de ceux-ci.

En 1286, d'après les comptes de l'amman Henri Leuken ⁽⁵²⁾, l'ammanie apparaît composée de 9 ou 10 subdivisions ⁽⁵²⁾ qualifiées de *mairies* par Charles Kerremans (p. 34) et à la tête desquelles était un officier ducal subalterne dit "*chef-mayeur*" par Paul Bonenfant ⁽⁵³⁾.

La carte en couleurs intitulée "L'Ammanie de Bruxelles en 1286", annexée à l'étude de Charles Kerremans, montre ces subdivisions. Le nom de la localité, centre de chacune d'elles, y est souligné.

L'une est la (*chef*-) *mairie de Saint-Gilles*. Elle est teintée de mauve, et son étendue comprend celle du village et aussi celle de la paroisse de N.-D. de la Chapelle (fondée en 1016) ⁽⁵⁴⁾ puisque ce territoire atteint le mur de la première enceinte de la Ville. Cette dernière est représentée par un espace hachuré de noir, tandis que les territoires du Haut-Ixelles et de Saint-Josse-ten-Noode, déjà annexés à Bruxelles, ainsi que l'espace joignant la muraille, ne sont pas teintés.

Alors que les autres (*chef*-) *mairies* englobent nombre de villages dont le nom figure sur la carte, celle d'Obbrussel n'en contient qu'un seul, celui de Saint-Gilles, souligné.

Au sujet de la zone comprise entre les limites des villages circonvoisins et le premier mur d'enceinte de la Ville, Mina Martens précise dans l'Introduction du Censier ducal de 1321 (p. 21) : "La partie tout autour de la première enceinte murale de Bruxelles qui sera englobée par la nouvelle enceinte postérieure à 1356, ne se distingue pas en soi de Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, etc., sauf en ce qui concerne la compétence de la cour chargée d'assurer l'adhérence et la déshérence des biens".

Des recherches en perspective.

De ce qui a été exposé, faut-il conclure qu'il y aurait eu à Obbrussel deux maires : l'un, chef-maire ; l'autre, maire ?

(51) Mina MARTENS, Actes inédits... Textes 130, 1293.

(52) Pp. 18, 34, 35. Bruxelles, Louvain, Thielemont, Bréle-Dun, Rijen ou Herendhals, Nivevan.

(53) Saint-Gilles, Vivordes, Erps, Overijssche, Rhode-Saint-Genève, Asache, Merchtem, Laeken, Wolvertem, Gapele-aul-Buis, Tenus en (7).

(54) Paul BONENFANT, Quelques cadres féodaux... p. 36.

(55) René LAURENT, Les limites des paroisses à Bruxelles aux XIV^e et XV^e siècles. — Plan de Bruxelles en 1286. Limites paroissiales.

Cela paraît peu vraisemblable, sans doute s'agit-il d'un même personnage à double compétence.

Deux plaids (*placita*) ou assemblées judiciaires se sont tenus à Obbrussel, en 1286, selon les comptes de l'amman Henri Leuken. L'un, après Noël, en mars ; l'autre, après Pâques, en mai ⁽⁵⁵⁾.

Ces plaids ont peut-être pour origine le *mallus* carolingien, tribunal populaire présidé par le comte dans chaque centaine, elle-même subdivision du comté ⁽⁵⁶⁾.

Devant le *plaid*, présidé par l'amman ou son délégué, il était procédé aux enquêtes relatives aux crimes et délits commis depuis le *plaid* précédent ⁽⁵⁷⁾.

Cette assemblée se tenait en plein air, dans le cimetière ou, proche de l'église, sur un grand chemin ⁽⁵⁷⁾.

Est-ce le fait d'être chef-mairie qui a valu à Obbrussel l'honneur de ces assemblées ? Il semble bien qu'il en soit ainsi puisque les autres localités où se sont tenus des plaids sont précisément les (*chef*-) *mairies* envisagées plus haut, plus Bruxelles et Uccle ⁽⁵⁸⁾.

8. Le village d'Obbrussel rattaché à la Franchise — plus tard — Cuve de Bruxelles 1296-1795.

L'existence de la franchise d'Obbrussel prit fin en 1295/96 par la charte du 14 février 1296 (de notre style), Jean II, duc de Brabant, rattache Obbrussel à la franchise de Bruxelles, après que l'eussent été déjà Saint-Josse-ten-Noode, une partie d'Ixelles (le Haut-Ixelles) et Molenbeek-Saint-Jean.

Au total, en 1394, le territoire annexé à Bruxelles comprendra huit villages ou partie de village, c'est-à-dire, outre les quatre déjà cités, Schaerbeek, Laeken, Anderlecht et Forest ⁽⁵⁹⁾.

Il en sera ainsi jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Il est à remarquer, d'autre part, que nos grandes villes, au Moyen âge et dans les Temps modernes, ont eu leur *franchise* ou *cuve*.

En vertu de l'acte du 14 février 1296, le village d'Obbrussel est soumis à la juridiction de Bruxelles sous le rapport administratif, politique et judiciaire.

Dans ce dernier domaine, le droit de Bruxelles remplacera celui d'Uccle qui était en usage avant 1296, les juges seront désormais les échevins de Bruxelles.

Les habitants d'Obbrussel, s'ils sont redevables des mêmes charges (fiscales, militaires et autres), jouiront en échange des mêmes droits et li-

(56) F. PRIMS, De uitgaven van den Amman van Brussel in 1286. In "Bydragen tot de Geschiedenis", t. 13, 1892.

(57) Frans van KALKREK, Hist. de Belg., p. 96.

(58) Auguste WALTERS, Le duc Jean I^{er} et le régime de ce prince. Mem. Ac. de Belg., t. 27, 1892.

(59) Ibidem, p. 305.

(60) Des documents cartographiques montrent des traces. Carte inédite, entrée de la Ville de Bruxelles et de sa banlieue, ADR C et pl. mas, n° 33 (après 1776). — Carte de la Cuve de Bruxelles, extraite de la "Carte chorographique des Pays-Bas autrichiens", de Ferraris (1777).

bertés garantis par les privilèges (*keuren*) et auront accès à la bourgeoisie, moyennant certaines conditions.

Les notions de franchise (*libertas, vriheit*) et cuve (*cuype*), que l'on distingue de banlieue à Bruxelles, ont été traitées par le professeur Philippe Godding lors d'un exposé qu'il fit au cours du Quatrième Colloque sur "la Ville en Brabant" (Bruxelles, 29-30 mars 1974. Texte publié dans *Bijdragen tot de Geschiedenis*, 1975, 1-2, pp. 117 à 137).

Selon M. Ph. Godding (p. 121), cette annexion d'Obbrussel à la franchise de Bruxelles fut apparemment une initiative ducale : aucune intervention du Magistrat de Bruxelles ne figurant effectivement dans le texte de la charte ; il est même probable, selon le même auteur (p. 122) que cette faveur ducale ait eu, comme contrepartie, une aide vraisemblablement financière, le duc Jean II ayant dû, peu après son accession à la dignité ducale, acquitter certaines dettes de son père, Jean 1er.

Des auteurs se sont penchés sur le problème de l'origine du terme cuve à Bruxelles.

En général, ils fondent leur explication sur la préparation ou la vente de la bière (*cuype* = brassin ; taxes).

Alphonse Waulers notamment ⁽⁶⁰⁾ estime que ce mot provient du droit qu'avait la Ville de percevoir des accises sur la bière dans les villages. M. Ph. Godding (p. 124) avance une autre explication de l'origine du terme cuve dont la première mention connue jusqu'à présent pour Bruxelles, selon lui ⁽⁶¹⁾, figure dans le dénombrement des foyers de 1526 : le terme *cuype*, en moyen-néerlandais, désigne, entre autres, une tour ronde et, par extension, l'enceinte d'une ville. C'est sur cette notion de muraille qu'est fondée son explication.

Plus tard, à Bruxelles, au XVII^e siècle, le terme *cuve* est utilisé pour désigner la partie *extra muros* de la franchise ; ses habitants sont parfois soumis à des obligations particulières (p. 124, n. 29).

Au siècle suivant, il désigne chacune des localités situées dans ce territoire.

Ainsi donc, Obbrussel fit partie de la franchise de Bruxelles ; au XVII^e siècle, de la cuve de la Ville ; au siècle suivant, fut l'une des huit cuves de Bruxelles.

Précisons toutefois qu'à la fin de ce XVIII^e siècle, le terme *cuve* fut utilisé tantôt pour désigner l'ensemble des villages (ou partie de -) qui la composent ; tantôt pour désigner chacun d'eux en particulier.

Quels avantages Bruxelles a-t-il pu retirer de ces annexions territoriales, de cet impérialisme urbain ?

On peut considérer que certains l'ont été d'ordre économique : assurer l'approvisionnement des marchés bruxellois en denrées alimentaires (céréales, légumes, beurre, oeufs, laitages, viande, volaille...).

⁽⁶⁰⁾ *Eth.*, t. p. 44.

⁽⁶¹⁾ Mme Dickstein-Bernard fait remonter la première mention de *cuype* à 1451 (*Hist. de Brux.*, p. 108).

Aussi d'ordre financier, par la perception des impôts. L'"annexion fiscale", d'après Mme Dickstein-Bernard (Ph. Godding, p. 123, n. 22).

Et d'ordre militaire : étoffer les milices urbaines par des milices rurales. Et peut-être aussi des raisons de prestige : l'extension de la compétence des échevins.

En fait, ville et cuves vivaient en état d'interdépendance, de symbiose. Aux besoins croissants d'une population en expansion répondait, dans les cuves, l'accroissement de l'agriculture, de l'élevage, de l'exploitation du sol et du sous-sol, auxquels la ville assurait des débouchés. Les cuves, d'autre part, bénéficiaient des produits de l'activité économique bruxelloise.

A la prospérité de l'une, répondait la prospérité des autres.

Cuves et ville formaient une unité économique, politique et juridique, écrit Guillaume Jacquemyns dans son étude sur le problème de la Cuve de Bruxelles ⁽⁶²⁾.

Le même auteur écrit ⁽⁶³⁾ :

"Jusqu'en 1795, ces huit "cuves" firent réellement partie de Bruxelles. Sans doute, au XVIII^e siècle, la situation n'était-elle plus la même qu'au moyen âge. La diminution de la puissance communale, l'autorité grandissante du pouvoir central, une économie plus large desserrèrent les liens étroits existant jadis entre la ville et sa banlieue. Néanmoins, jusqu'à la fin de l'ancien régime, toutes ces communes reconnurent comme administrateurs suprêmes les magistrats de Bruxelles qui, il est vrai, se désintéressaient du soin de certaines affaires purement locales".

L'auteur fait allusion ici aux responsables villageois locaux que l'on appelait, aux XVII^e et XVIII^e siècles, les *regeerders*, ou régents ou régisseurs, c'est-à-dire les deux maîtres d'église (membres du conseil de fabrique) et les deux maîtres des pauvres (gérant les biens de la Table du Saint-Esprit ou des pauvres), distribuant des secours aux indigents, plaçant les vieillards et les orphelins), choisis parmi les notables de la localité, dont le collège était présidé parfois par le curé.

Les autorités françaises firent fréquemment appel aux régisseurs avant la "réunion" à la France en 1795, et même encore après, avant que les nouvelles autorités municipales soient en place.

C'est sous le régime français, en 1795, que Bruxelles fut privé de ses cuves, et restreint territorialement, administrativement, juridiquement, financièrement aux limites de son mur d'enceinte.

Le "mini" Grand-Bruxelles, plusieurs fois séculaire, avait vécu.

⁽⁶²⁾ *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1932, N^o 3, p. 347.

⁽⁶³⁾ *Ibidem*, pp. 348 et 349.

9. Le démembrement de la cuve de Bruxelles en 1795; l'érection de Saint-Gilles en commune distincte. — Les régimes français (1795-1814) et hollando-belge (1814-1815-1830).

Après avoir été pendant cinq siècles *franchise* ou *cuve* de Bruxelles, Ob-brussel-Saint-Gilles devient commune distincte en 1795.

Désormais les "cuypenaeren" seront des Saint-Gillois.

En fait, Saint-Gilles ne fut pas seul à perdre ce statut de cuve, toutes les cuves ou franchises des grandes villes belges furent touchées par ce qui fut une politique délibérée des autorités françaises : diviser de vastes communes, empêcher leur agrandissement, par l'érection des villages de la franchise en communes distinctes.

C'est d'ailleurs du même esprit que procédaient les constituants de l'an III à l'égard de la France : les villes de plus de 100 000 habitants devaient être divisées en au moins trois administrations municipales (Art. 183). A Bruxelles, ce sont les représentants en mission Pérès et Portier⁽⁶⁴⁾ qui effectuèrent le démembrement de la Cuve, en 1795, délimitant le territoire de la ville par l'enceinte de ses murailles. En 1795 et en 1796, Bruxelles se vit rappeler à plusieurs reprises par l'administration départementale que sa compétence ne s'étendait plus au-delà de ses murs, et par conséquent sur les anciennes cuves⁽⁶⁵⁾.

Bouteville, commissaire du Gouvernement chargé d'organiser les Départements réunis, assurera plus tard l'application de la mesure de démembrement à Louvain et à Liège, partiellement dans cette dernière ville⁽⁶⁶⁾.

Le moyen utilisé fut l'application à la Belgique et au pays de Liège, par l'arrêté du Comité de Salut public du 14 fructidor an III (31 août 1795), des dispositions de la Constitution de l'an III (1795) prévoyant la division du territoire en départements, de ceux-ci en cantons, et de ceux-ci en communes.

Nos provinces étaient divisées en neuf départements.

Dans celui de la Dyle, Bruxelles formait un canton, tandis que les villages de la Cuve devenus communes, étaient répartis dans trois cantons, Saint-Gilles appartenant à celui d'Uccle.

La commune de Saint-Gilles, entité séparée de Bruxelles, était donc née. Bruxelles, chef-lieu de département, de capitale, était ramené au rang de ville de province.

Nos institutions traditionnelles, plusieurs fois séculaires déjà malmenées sous le règne de Joseph II, étaient supprimées et remplacées par un dispositif clair, simple, imposé de l'étranger.

Il convient de remarquer que les dispositions de la Constitution de l'an III furent appliquées dans nos régions avant même que nos provinces

eussent été annexées à la France, ce qui ne se fit que le 1er octobre 1795, par le décret de la Convention (9 vendémiaire an IV).

Érigé donc en commune en 1795, Saint-Gilles n'en acquit pas pour autant, d'emblée, un régime d'autonomie et une administration propre⁽⁶⁷⁾. Comptant moins de 5.000 habitants, la nouvelle entité appartenait, en effet, en application de la Constitution de l'an III (1795), avec les autres villages du canton d'Uccle, à la *municipalité de canton* (d'Uccle), dont le siège se trouvait au chef-lieu de ce canton.

Dans chacune des communes appartenant à cette vaste circonscription administrative étaient nommés, parfois d'office et à leur insu, en 1795 (élus dans chaque commune en 1797 et en 1798), un *agent municipal* et un *adjoint*.

L'ensemble des agents municipaux du canton formait la municipalité, ayant à sa tête et en dehors d'elle, un président. Un commissaire du pouvoir exécutif y requérait et surveillait l'application des lois.

La municipalité de canton disposait d'une administration placée sous l'autorité d'un secrétaire en chef-greffier.

Les administrations municipales de canton avaient notamment dans leurs attributions la répartition et la perception des contributions directes, la police, les travaux publics, la tenue des actes de l'état civil.

Un document⁽⁶⁸⁾ fournit le nom de l'agent municipal à Saint-Gilles, en 1795, Jean De Win(d)t, boulanger, et celui de son adjoint, Henri Louckx (= Loix ?), cultivateur.

En 1797, ce furent respectivement E (gide) Gits et G (aspard ?) Du (= De) Roy⁽⁶⁹⁾.

Représentant les intérêts de sa communauté locale au sein de la municipalité de canton, l'agent municipal, dans son village, n'était en fait qu'un simple agent d'exécution, y exerçant les fonctions de police (tranquillité, sûreté, propreté, etc.), et constatant par des procès-verbaux, les contraventions aux lois de police, y remplissant les fonctions d'officier de l'état civil (naissances, décès, mariages, divorces, adoptions). Toutefois, à partir du 1er vendémiaire VII (22 septembre 1798)⁽⁷⁰⁾, seul le président de l'administration municipale de canton, ou celui que le remplaçait, fut compétent pour célébrer les mariages, le décadi, et uniquement au chef-lieu du canton. Les Saint-Gillois devaient donc se marier à Uccle, et le décadi, le dixième jour de la semaine républicaine. En outre, l'agent municipal, son adjoint et cinq répartiteurs assuraient la peu agréable mission de répartir les impôts directs entre les habitants de la commune.

⁽⁶⁴⁾ Jules DELHAIZE, La domination française en Belgique, 3 vol., 1908-1912, t. 2, pp. 223 et ss.

⁽⁶⁵⁾ AVB, Registre Correspondance générale An IV, n°s 258, 283, 382.

⁽⁶⁶⁾ Eugène HUBERT, Correspondance Bouteville, Bruxelles, CRH, 4^e, t. II, pp. 270 et 271.

⁽⁶⁷⁾ Décret du 2^e fructidor an III (17 septembre 1795) pour l'exécution du titre VIII de l'acte constitutionnel relatif aux formes administratives et municipales (AGR, Cah. des lois et décrets... de la Convention, t. 15, France POULLET, Les Institutions Françaises de 1795 à 1814, Bruxelles, 1907, pp. 178 et ss.

⁽⁶⁸⁾ AGR, Papiers Bruxelles, n° 100, Tableau sommaire des Agents, Adjoints, du Canton d'Uccle, 1795-1798.

⁽⁶⁹⁾ S. GIJSSEN VALSCHAERTS, Une commune - UCCLE - II, p. 98.

⁽⁷⁰⁾ Loi du 13 fructidor an VI (30 août 1798), Pas. nombr. 1727-98, art. 4, p. 220.

A l'invitation de l'agent municipal, l'adjoint le secondait dans les actes de police intéressant la commune, le suppléait, tant à la municipalité de canton que dans la commune, en cas de maladie, d'absence, d'empêchement. Ajoutons que l'agent municipal était secondé, dans ses multiples tâches, par un garde-champêtre.

Ce régime des municipalités de canton prit fin avec celui du Directoire, en 1799.

Sur le sort peu envié et peu enviable des agents municipaux et adjoints, aux fonctions d'ailleurs gratuites, on lira avec fruit les passages qu'y consacrent Louis Verniers, dans son "Histoire de Forest" (p. 148) et Suzanne Glissen-Valschaerts dans "Une commune de l'agglomération bruxelloise, Uccle" (T II, p. 90 et ss.).

Sous le Directoire, les dispositions de la Constitution de l'an VIII (1799) donnèrent aux communes une certaine autonomie et une administration particulière.

A la tête de la commune de Saint-Gilles, il y avait un *maire* et un *adjoint*, nommés par le préfet du département de la Dyle, un *conseil municipal* de dix membres (la commune comptant moins de 2.500 habitants), nommés par la même autorité. Structure administrative qui fut maintenue sous l'Empire.

Appartenaient désormais aux autorités municipales, les attributions qui étaient dévolues à la municipalité de canton, à l'agent municipal et à son adjoint.

Les noms de Pierre Eggerickx⁽⁷¹⁾, de Jacques Pierret⁽⁷²⁾ et de Joseph Wirix de Tercom⁽⁷³⁾, maires de Saint-Gilles, respectivement en 1801 et en 1802, de 1802 à 1813, en 1813 et 1814, nous sont parvenus⁽⁷⁴⁾, de même que celui de l'adjoint du deuxième cité, F. Vanderschrick jusqu'en 1812⁽⁷⁵⁾, François Van Saftingen ensuite⁽⁷⁴⁾. Nous sont connus également les noms des dix conseillers municipaux en 1813: Gaspart De Roy, Henri Berckmans aîné, Jean-Baptiste Van den Eynde, Egide Van den Kerckhoven, Henri Berckmans cadet, Vincent Singelê, Egide Glits, Jean-Baptiste Vanderveken, Jean-Baptiste Torné, Egide van der Schrik⁽⁷⁴⁾.

Sous les régimes suivants, hollando-belge, indépendance, sont maintenus les cadres, mais modifiées les dénominations: *maire* en *mayer*,

(71) Pierre Eggerickx. Notaire à Bruxelles, de 1793 à 1798; à Saint-Gilles, de 1797 à 1802 (AGR, SL, F 15, *Table des notaires de l'arrondissement de Bruxelles*, 1899, pp. 84 et 85. — AVB, *Almanach de Bruxelles pour l'an X*, p. 87.

(72) Il est intéressant de relever les multiples et diverses sollicitudes de Jacques Pierret (?-1827). Maire de Saint-Gilles de 1802 à 1813. Délégué de ses fonctions et est nommé, la même année, greffier à la justice de paix de Bruxelles (2e arr.). Notaire à Uccle de 1814 à 1825, à Bruxelles, en 1826 et 1827. Secrétaire communal à Uccle de 1819 à 1825; à Linkebeek, Asseberg et Rhode-Saint-Genèse, Mayor en même temps que secrétaire communal à Uccle, de 1825 à 1827, année de son décès (F. BERNIER, *Monographie*, pp. 21 et 58. — AGR, SL, F 15, *Table des notaires*, pp. 144 et 145. — Une commune de l'agglomération bruxelloise, (ACCLE, U.L.B., Ed. de l'Institut de Sociologie, t. 1, 1961, pp. 118, 125 et 481).

(73) Fernand BERNIER, *op. cit.*, p. 58.

(74) *Ibidem*, pp. 58 et 59. — L'orthographe de certains noms de famille a été rectifiée d'après les signatures apposées sur le procès-verbal d'installation du maire Pierre (ACSG, Cc, 10 [juillet 1813]).

(75) *Almanach du Département de la Dyle*, 1805 et ss.

puis *bourgmestre*, *adjoint au maire* en *assesseur*, puis *échevin*; *conseil municipal* en *conseil communal*.

Interviennent également des variations dans le mode de désignation (nomination, élection), dans le nombre (échevins, conseillers) et aussi dans les attributions, pour en arriver finalement aux institutions communales qui sont les nôtres.

Peut-être convient-il, avant d'en arriver à la période d'indépendance, terme de cette partie, de préciser le statut social (nobles, notables) et professionnel de ceux à qui fut confiée la tâche de gérer la commune.

Commençons par les *mayer*s: Comte Cornet de Ways-Ruart (septembre 1814-1818 ?)⁽⁷⁶⁾, Comte L. Cornet du Chenoy (1818 ?-1825), Egide Vanderschrick, cultivateur, (1825-1840)⁽⁷⁷⁾.

Le *mayer* était aidé dans sa mission par deux *assesseurs*.

Citons en exemple, la composition du conseil communal en 1825⁽⁷⁸⁾. Le *mayer* est Egide Vanderschrick, cultivateur; les *assesseurs*: Pierre Berckmans et Antoine Walraevens, cultivateurs; les *conseillers communaux*: André Van den Bergen, cultivateur, Pierre Loix, cultivateur; Pierre Vanderveken, cabaretier, Josse Van den Kerckhoven, ?.

Le secrétaire communal est Jean-Baptiste De Cock qui le restera jusqu'en 1830⁽⁷⁹⁾. Avant lui, en 1802-1803, ce fut H. Legrand⁽⁸⁰⁾.

Le caractère encore rural de Saint-Gilles apparaît dans l'énumération des professions exercées par les membres de ce conseil communal de 1825⁽⁸¹⁾: sur sept personnes, cinq sont des cultivateurs (*mayer*, 2 *assesseurs*, 3 *conseillers*).

Ainsi se termine cette partie de l'histoire d'Obbrussel-Saint-Gilles allant des origines à 1830.

(76) Fut également *mayer* de Forest après avoir renoncé à ses fonctions à Saint-Gilles (L. VERNIER, *Hist. de Forest*, p. 153, n. 1).

(77) Fernand BERNIER, *op. cit.*, pp. 58 et 59.

(78) ACSG, Cc, 12 septembre 1825.

(79) Il l'était également à Forest depuis 1816 (L. VERNIER, *op. cit.*, p. 154).

(80) *Mémoire Statistique du Département de la Dyle*, An X, p. 286; il était également dans sept autres communes.

(81) Fichier onomastique patronal R.D.

AVIS A NOS MEMBRES

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir prendre note de l'avis suivant :

La première parution 1990 du "Folklore brabançon" sera un double numéro, catalogue de l'exposition sur "Les troupes Hollando-belges pendant la campagne de Belgique de juin 1815" organisée par la Société Belge d'Etudes Napoléoniennes. Le numéro paraîtra au mois de juin en même temps que l'exposition.

Abréviations

AGR	Archives générales du royaume
	AE Archives ecclésiastiques
	CC Chambre des Comptes
	C et pl. Cartes et plans
AVB	Archives de la ville de Bruxelles
ACSG	Archives de la commune de Saint-Gilles
	Cc Séance du conseil communal
ACPASB	Archives du Centre public d'Aide sociale de Bruxelles.
WAUTERS, Env	Histoire des environs de Bruxelles, Bruxelles, Ch. Vanderauwera, 1855, 3 vol.
Fernand BERNIER, Monographie	Monographie de la commune de Saint-Gilles lez-Bruxelles, Bruxelles, Weissenbruch, 1904.

Folklore brabanton

Le numéro de décembre de la revue «De Brabantse Folklore»
contient les articles suivants :

DE BRABANTSE FOLKLORE

INHOUD

ARTIKELS

Chantal Colen, Marlyse De Clerck, Marc Verbeeck
Het archeologisch onderzoek van het Mgr. Ladeuzeplein te Leuven
(deel II - slot).
Stefaan Hublou
Hendrik 3/IV van Beersel als Brabants topambtenaar (1493-1515).

MEDEDELINGEN

Raymond Clement
De Zwarte Madonna of Onze-Lieve-Vrouw van Halle met haar ballen.
Jos Lauwers
Inventarisatie omtrent eeuwenoude sint-Elool-cultus in onze gewesten.
Lode Wils
Jul Persynprijs.